

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme
Révision n°2

Commune de BOËGE

5.2.a. Alimentation en eau potable et défense incendie

Rapports et plan

Vu pour être annexé
à la délibération d'arrêt
du projet de révision n°2 du PLU
en date du 2 juillet 2026

Le Maire,
Julie NOVEL VERDAN





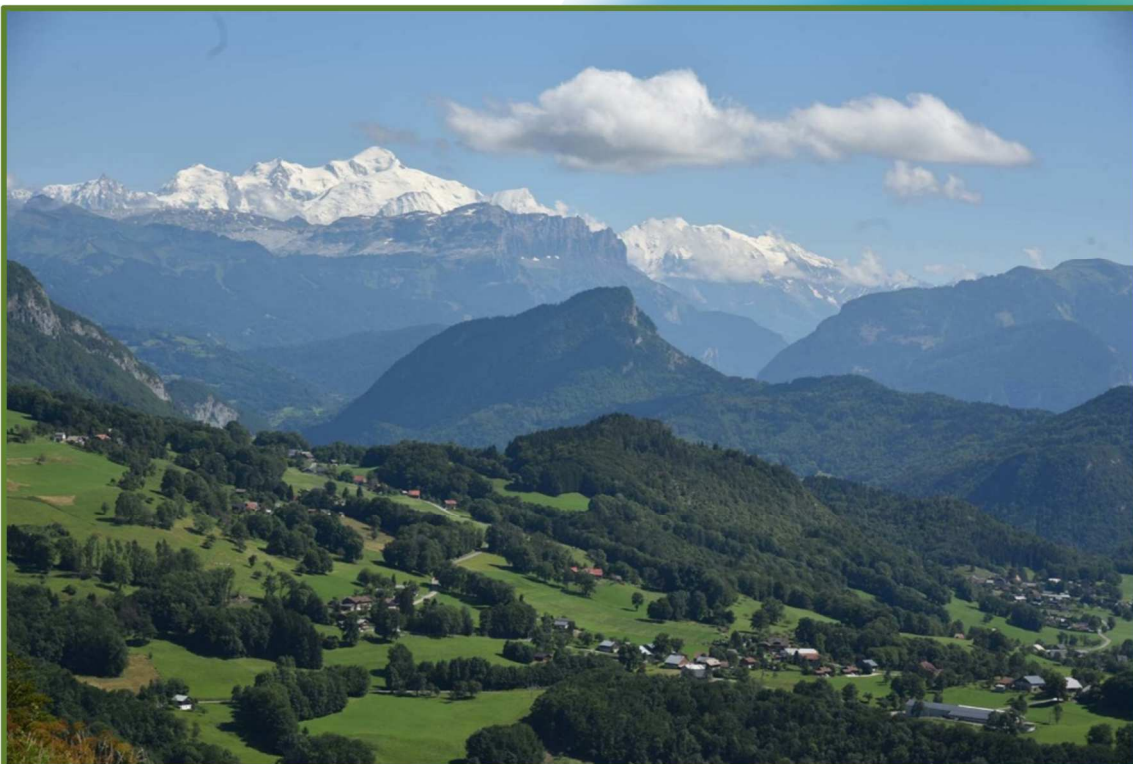
SYNDICAT
DES EAUX
ROCAILLES
BELLECOMBE



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE

SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Rapport de synthèse phase 3



Historique des révisions				
VERSION	DATE	COMMENTAIRES	REDIGE PAR	VERIFIE PAR
1	Octobre 2025	Création du document	AG	
2	Novembre 2025	Révision n°1	AG	

Maitre d'ouvrage : Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe

Mission : Mise en œuvre de la phase 3 du SDAEP

Contacts : Marie-Pierre COUFORT, Cheffe de service du Bureau d'études
Arnaud GANDER, Chef de projet- Service Bureau d'études

Adresse : Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe
58, Allée de l'industrie
ZAE La Forêt
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE

Tél : 04 50 95 71 63

Table des matières

1. Objet de l’étude – PHASE 3.....	6
2. Sécurité d’approvisionnement en eau des unités de distribution.....	7
3. Quantification des besoins et de la capacité de la ressource.....	10
3.1. Capacité de la ressource	10
3.2. Besoins actuels en eau.....	14
3.3. Prospectives 2030 et 2040.....	16
4. Analyses ressources / besoins.....	18
4.1. Résultats à l’échelle syndicale et des secteurs d’exploitation	18
4.2. Résultats à l’échelle des unités de distribution	19
5. Points particuliers	22
5.1. Sécurisation de la commune de Viuz-en-Sallaz et du secteur d’exploitation du Thy	22
5.2. Sécurisation du secteur d’exploitation de la Vallée Verte	22
5.3. Sécurisation des UDI Onnion principal et Saint-Jeoire Onnion Aveyran.....	23
5.4. Définition d’un ordre de priorité pour la réduction des débits de fuites	23
6. A intégrer au plan d’actions	25
7. Conclusions.....	27

Table des tableaux

Tableau 1- Déroulement du SDAEP par phases.....	6
Tableau 2 : critères d'appréciation de la sécurité d'approvisionnement en eau des UDI.....	8
Tableau 3 : recensement des UDI non sécurisées ou partiellement sécurisées.....	9
Tableau 4 : capacité de production des ressources en période en période d'été.....	13
Tableau 5 : besoins actuels moyens et de pointe des UDI	15
Tableau 6 : perspectives d'évolution de la consommation des abonnés jusqu'en 2040.....	16
Tableau 7 : perspectives d'évolution des volumes à mettre en distribution jusqu'en 2040 (ILP = 2.8 m ³ /j/km).....	16
Tableau 8 : perspectives d'évolution des volumes à mettre en distribution jusqu'en 2040 (ILP = 1.8 m ³ /j/km).....	16
Tableau 9 : évaluation des besoins en eau des unités de distribution aux horizons 2030 et 2040 en fonction de l'ILP	17
Tableau 10 : bilans ressources / besoins des secteurs d'exploitation avec les performances 2024 des réseaux de distribution	18
Tableau 11 : bilans ressources / besoins des secteurs d'exploitation avec un ILP égal à 1,8 m ³ /j/km	18
Tableau 12 : résultats des bilans ressources / besoins des unités de distribution	19
Tableau 13 : proportion d'UDI présentant un bilan ressource propre / besoin déficitaire avec l'ILP 2024	20
Tableau 14 : proportion d'UDI présentant un bilan ressource propre / besoin déficitaire avec un ILP = 1.8 m ³ /j/km	20
Tableau 15 : proportion d'UDI présentant un bilan ressource / besoin déficitaire avec l'ILP 2024	20
Tableau 16 : proportion d'UDI présentant un bilan ressource / besoin déficitaire avec un ILP = 1.8 m ³ /j/km	20
Tableau 17 : UDI présentant bilan déficitaire en situation de consommation de pointe avec un ILP = 1,8 m ³ /j/km	21
Tableau 18 : priorisation des réductions de fuites	24
Tableau 19 : synthèse des actions et axes de travail identifiés dans le cadre de la phase III.....	26

Table des figures

Figure 1 : nombre de ressources propres aux UDI	7
Figure 2 : état des interconnexions entre UDI.....	8
Figure 3 : sécurité d'approvisionnement en eau des UDI	9
Figure 4 : répartition de la ressource disponible en période d'été.....	11
Figure 5 : UDI présentant un bilan déficitaire en situation de consommation moyenne avec un ILP = 1,8 m ³ /j/km	20
Figure 6 : UDI présentant un bilan déficitaire en situation de consommation de pointe avec un ILP = 1,8 m ³ /j/km	21
Figure 7 : répartition des UDI en fonction d'un niveau de priorité de réduction des fuites.....	24

Table des graphiques

Graphique 1 : besoins moyens en eau des secteurs d'exploitation en 2024 (m ³ /j)	14
Graphique 2 : besoins de pointe en eau des secteurs d'exploitation en 2024 (m ³ /j)	14

1. OBJET DE L’ETUDE – PHASE 3

Pour rappel, l’élaboration du Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable se décompose en cinq phases, détaillées ci-dessous :

Tableau 1 - Déroulement du SDAEP par phases

PHASE 1	Connaissance physique du système d’alimentation en eau potable
	Présentation générale du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe
	Inventaire patrimonial
	Structure du réseau
	Fonctionnement du réseau
	Etude de la défense extérieure contre l’incendie
PHASE 2	Etat des lieux de la production et de la consommation actuelles
	Protection et gestion quantitative de la ressource
	Qualité physico-chimique de l’eau
	Analyse de la production et de la consommation actuelles
	Etude du parc des compteurs abonnés
PHASE 3	Analyse du fonctionnement du réseau et étude prospective
	Analyse des rendements
	Analyse des besoins futurs
	Bilan besoins/ressources
PHASE 4	Modélisation hydraulique du secteur des Rocailles
	Construction du modèle
	Calage du modèle
	Simulation de la situation actuelle
	Simulations de situations futures
	Simulations avec les solutions techniques
PHASE 5	Construction du Schéma Directeur
	Elaboration du programme pluriannuel de travaux
	Etude des scénarii sur le prix de l’eau

L’objectif général de cette phase consiste à apprécier la sécurité d’approvisionnement en eau des unités de distribution en analysant :

- La diversification des ressources propres ou interconnectées,
- L’adéquation entre les ressources et les besoins actuels et futurs en eau.

2. SECURITE D’APPROVISIONNEMENT EN EAU DES UNITES DE DISTRIBUTION

Une unité de distribution est dite non sécurisée si elle ne possède qu’une seule source d’approvisionnement. En cas de pollution de cette ressource ou d’incident de fonctionnement survenant sur les ouvrages d’adduction, cette unité n’a pas de moyens de remplacement même partiels.

Une unité de distribution est donc dite sécurisée si elle possède plusieurs ressources propres et/ou si elle est interconnectée avec un autre système (unité de distribution du SRB ou service de l’eau limitrophe).

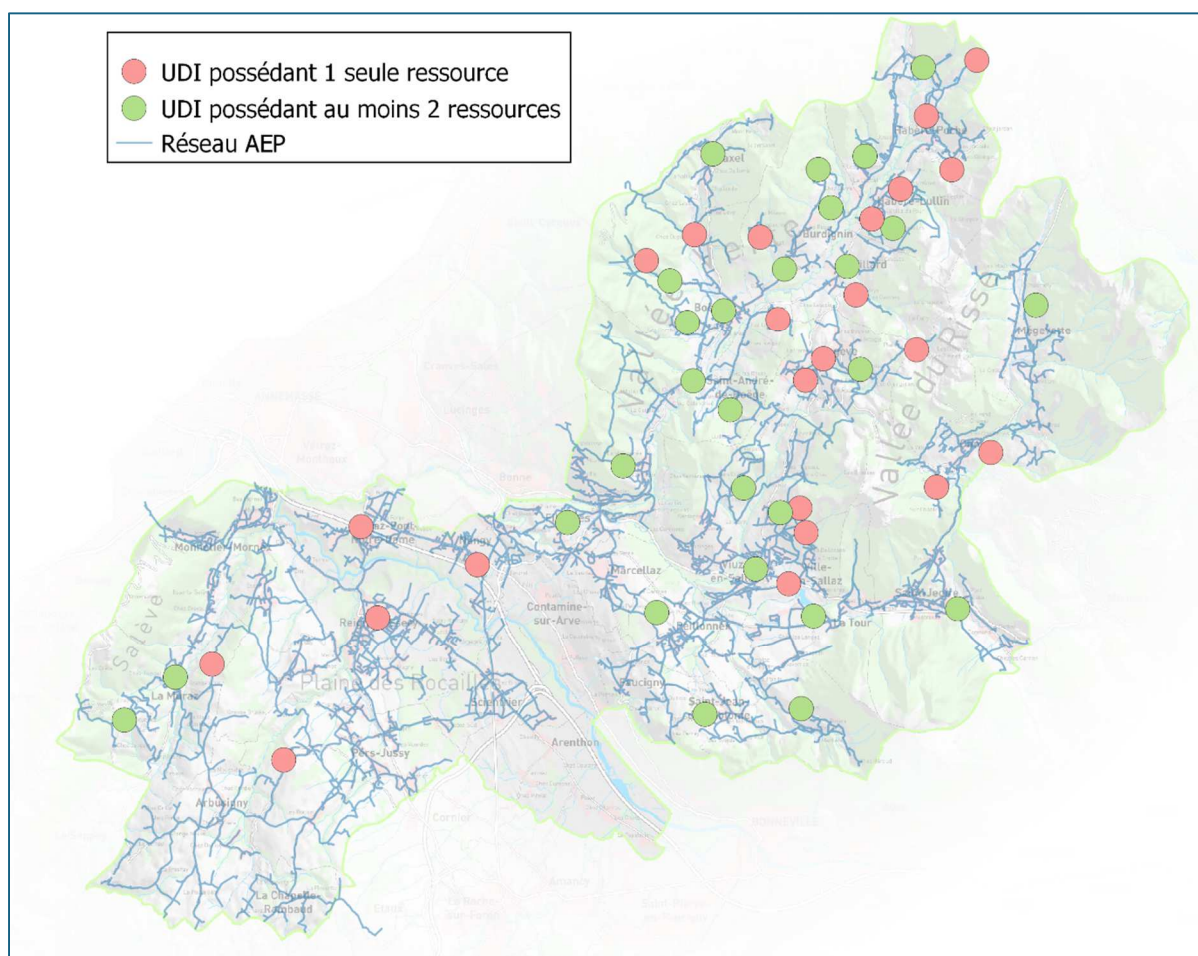


Figure 1 : nombre de ressources propres aux UDI

46% des UDI possèdent qu’une seule ressource.

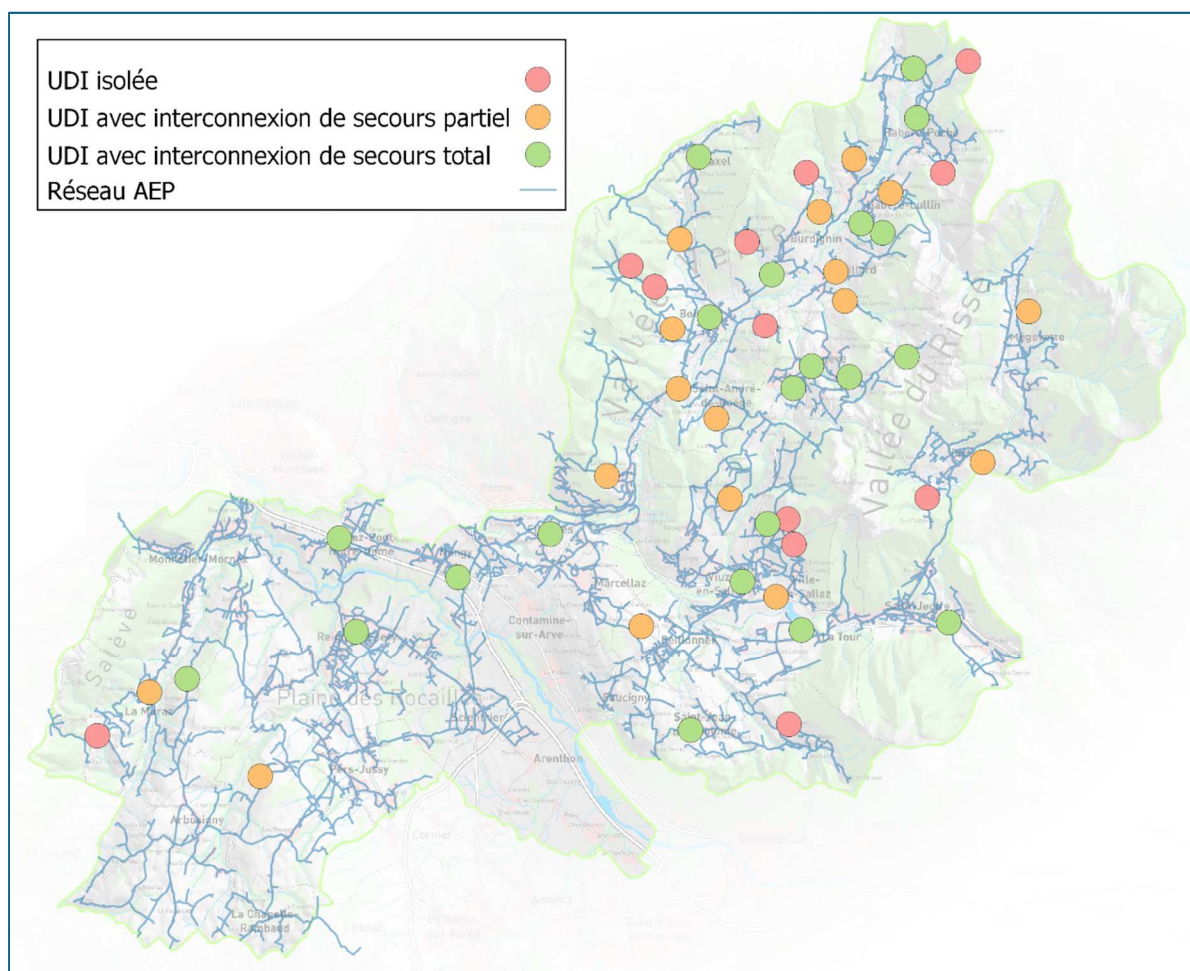


Figure 2 : état des interconnexions entre UDI

27% des UDI disposent d’une ou plusieurs interconnexions de secours permettant de se substituer totalement à leur (s) ressource (s) propre (s). 43% des UDI peuvent être secourus de manière partielle. 30% des UDI sont isolés.

A partir des analyses précédentes, la sécurité d’approvisionnement des UDI a été appréciée selon les critères suivants :

UDI sécurisée	Plusieurs ressources internes et/ou interconnexion extérieure de secours total
UDI partiellement sécurisée	Une seule ressource interne et interconnexion extérieure de secours partiel
UDI non sécurisée	Une seule ressource interne et aucune interconnexion extérieure

Tableau 2 : critères d'appréciation de la sécurité d'approvisionnement en eau des UDI

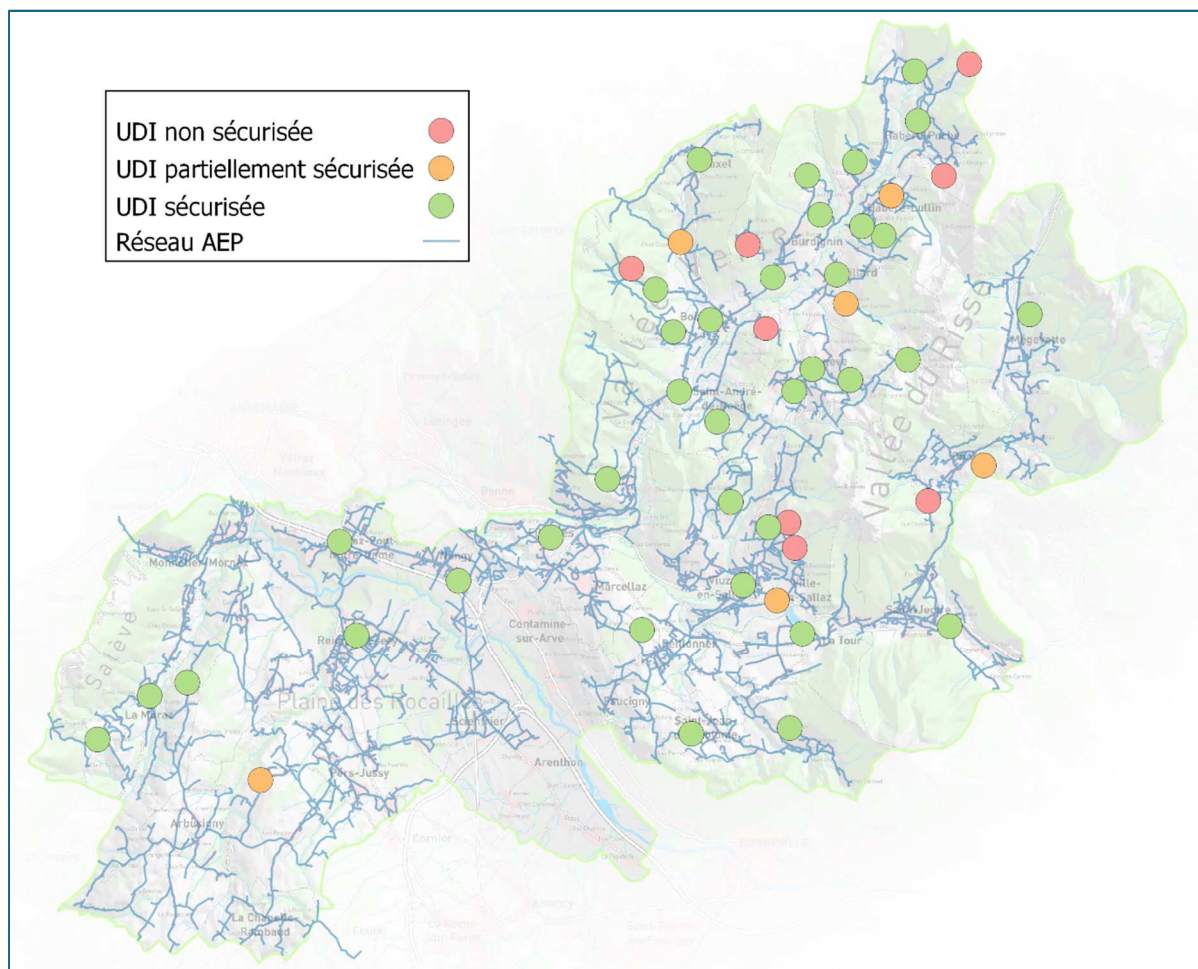


Figure 3 : sécurité d'approvisionnement en eau des UDI

UDI sécurisée	72%	-
UDI partiellement sécurisée	12%	2 UDI de grande importance : ➤ Onnion principal (798 PDS) ➤ Syndicale des Rocailles* (3061 PDS) 4 UDI de moyenne importance : ➤ Ville-en-Sallaz générale (307 PDS) ➤ Boège Granges Gaillard (134 PDS) ➤ Habère-Lullin le milieu Chef-Lieu (202 PDS) ➤ Villard Sud (79 PDS)
UDI non sécurisée	16%	3 UDI de faible à moyenne importance : ➤ Boège Chevrier (30 PDS) ➤ Burdignin la Mitaine (58 PDS) ➤ Saint-Jeoire Onnion Aveyran (85 PDS) 5 UDI de faible importance : ➤ Boège la Vieursaz (3 PDS) ➤ Habère-Poche Granges Meynent (4 PDS) ➤ Habère-Poche les Arces d'en Haut (3 PDS) ➤ Viuz-en-Sallaz la Plagne (7 PDS) ➤ Viuz-en-Sallaz la Pêche (15 PDS)

Tableau 3 : recensement des UDI non sécurisées ou partiellement sécurisées

La diversification des ressources propres et/ou externes n’est pas un gage de sécurité d’approvisionnement en toute circonstance, notamment en période d’étiage lorsque la ressource disponible n’est plus suffisante.

Selon les critères établis précédemment, l’UDI syndicale des Rocailles devrait être classée comme sécurisée. En effet, si elle n’est dotée que d’une seule ressource propre (nappe de Scientrier), elle possède plusieurs interconnexions internes et externes. En cas d’arrêt des forages, les infrastructures actuelles ne permettent néanmoins pas d’assurer en toutes circonstances (période de basses eaux des ressources gravitaires) et en tout point l’alimentation en eau de la zone desservie. Compte tenu du nombre de points de service concernés et des caractéristiques des interconnexions existantes, il a été décidé de qualifier cette configuration de partiellement sécurisée et d’étudier l’opportunité d’une sécurisation totale via le réseau d’Annemasse Agglo.

3. QUANTIFICATION DES BESOINS ET DE LA CAPACITE DE LA RESSOURCE

3.1. Capacité de la ressource

Les données issues des études précédentes, de la supervision et des jaugeages réalisés par les services exploitation ont été analysées afin de déterminer la capacité de production des ressources en période d’étiage.

Si l’ensemble des systèmes d’adduction est doté d’un compteur, le suivi en continu de leur débit de production n’est pas possible lorsque l’alimentation du réservoir est régulée, soit pour la moitié d’entre eux environ. Dans ce cas de figure, il est en effet nécessaire d’installer un compteur supplémentaire sur le trop-plein des ouvrages de captages ce qui implique souvent du génie civil dans des lieux difficilement accessibles.

Les ressources gravitaires de moyenne montagne sont très dynamiques. Abondantes en période de hautes eaux, les débits de production chutent rapidement en période estivale et /ou de temps sec prolongé. Pour une grande majorité des ressources, les minimas ont été mesurés entre août et novembre des années 2018 et 2022.

Le droit d’eau dicté par les DUP a été appliqué :

- pour les forages et puits,
- pour les ressources gravitaires présentant des débits d’étiage supérieurs. C’est le cas pour les captages de la Pêche, de la Bédière et des Macherets.

Lorsqu’une unité de distribution est approvisionnée en eau par plusieurs ressources propres, le débit d’étiage du groupe de captages a été considéré.

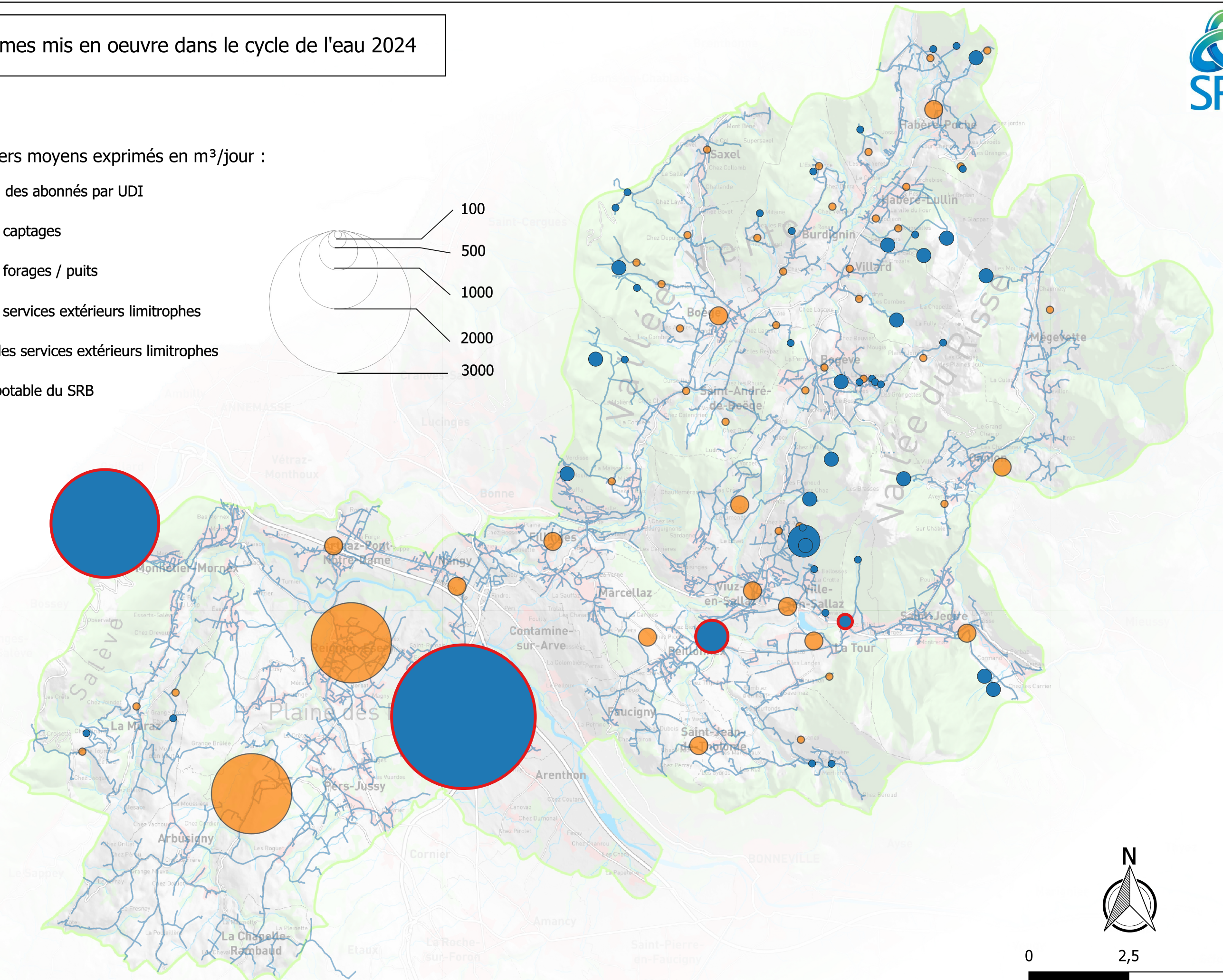
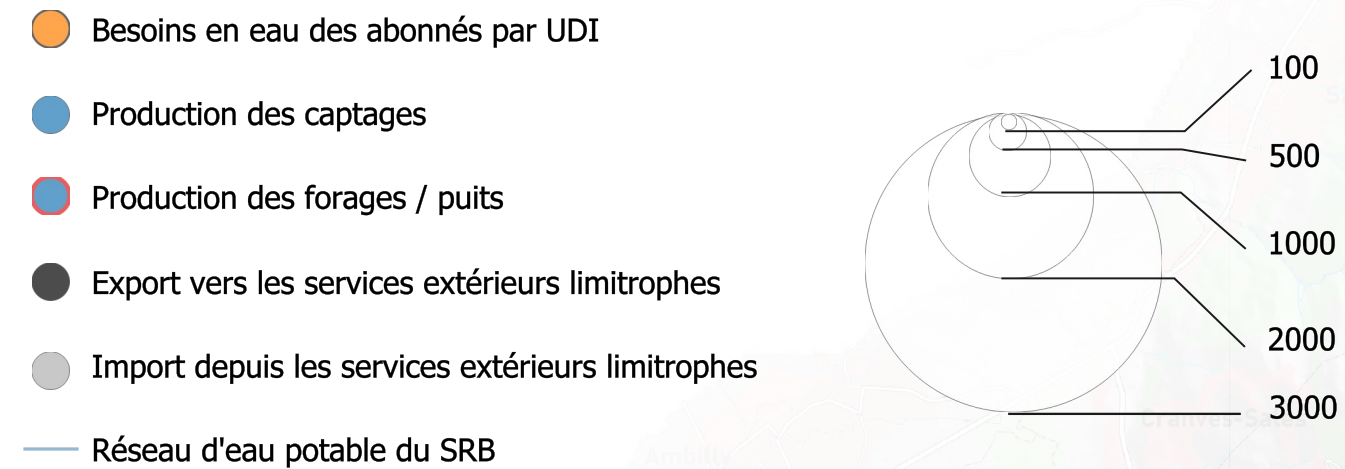
La capacité de production des sources gravitaires en période d’étiage est évaluée à 6 119 m³/jour. En y ajoutant les forages et puits, la production globale atteint 16 807 m³/jour.

Bilan des volumes mis en oeuvre dans le cycle de l'eau 2024



Légende :

Volumes journaliers moyens exprimés en m³/jour :



Implantation de la ressource	Nom de la ressource	Dispositif de comptage	Supervision	Suivi en continu de la capacité de production de la ressource	Type ressource	ETIAGE RESSOURCE SEULE			ETIAGE GROUPE DE CAPTAGES			Droit d'eau (m3/j)	CAPACITE DE PRODUCTION EN PERIODE D'ETIAGE (m³/j)
						Date	Production en m³/j	Origine	Date	Production en m³/j	Origine		
La Muraz	Captage de Chez Donat	Oui	Non	Non	Captage	Inconnue	26	Donnée ARS - rapport de phase I SDAEP2012 Rocailles	-	-	-	Totalité	26
La Muraz	Captage de La Joie	Oui	Oui	Oui	Captage	21-nov.-18	76	Supervision SRB	23-nov.-18	99	Supervision SRB	Totalité	99
La Muraz	Captage des Vernes	Oui	Oui	Oui	Captage	déc.-18	23	Supervision SRB				Totalité	
Fillinges	Captage de la Mouille (= la Ruppe)	Oui	Oui	Oui	Captage	1-déc.-18	239	Supervision SRB	27-sept.-22	283	Supervision SRB	Totalité	
Scientrier	Nappe de Scientrier	Oui	Oui	Oui	Forage	-	8 000	DUP	-	-	-	8000	8 000
Monnetier-Mornex	Puits du Pas de l'Echelle	Oui	Oui	Oui	Puits	-	2 400	DUP	-	-	-	2400	2 400
Saint-André de Boège	Captage de la grande Mouille	oui	Oui	Oui	Captage	18-nov.-18	92	Supervision SRB	27-sept.-22	246	Supervision SRB	65	246
Saint-André de Boège	Captages de La Joux				Captage							Totalité	
Saint-André de Boège	Captage du Planet (alimentation la Joux)				Captage							5	
Saint-André de Boège	Captage du Planet (alimentation cuffat)	Oui	Oui	Oui	Captage	-	-	-				Totalité	
Saint-André de Boège	Captage des Eculées	Oui	Oui	Oui	Captage	31-oct.-22	12	Supervision SRB				10	
Saint-André de Boège	Captage de la Biolle				Captage								
Boège	Captage Des Chevières	Non	Non	Non	Captage	1-nov.-18	25	Jaugeages SRB	-	-	-	Totalité	25
Boège	Captage de Grange Buttet	Oui	Oui	Oui	Captage	5-sept.-22	53	Jaugeages SRB	-	-	-	87	53
Boège	Captage la Pierre à Curtet				Captage							Totalité	
Boège	Captage des Granges Gaillard	Oui	Non	Non	Captage	18-juil.-23	80	Jaugeages SRB	-	-	-	Totalité	80
Boège	Captage de Ruffieux	Oui	Oui	Oui	Captage	1-nov.-18	323	Jaugeages SRB	-	-	-	Totalité	323
Boège	Captage de Beauchaton				Captage							Totalité	
Boège	Captage de Veursaz				Captage							Totalité	
Boège	Captage de Cabousse				Captage							Totalité	
Boège	Moye Cave	Oui	Oui	Oui	Captage	19-sept.-22	58	Supervision SRB	-	-	-	120	58
Boège	Grands Coudes				Captage								
Burdignin	Captage de Carraz	Oui	Oui	Non	Captage	7-sept.-22	100	Supervision SRB	-	-	-	255	100
Burdignin	Captage de Tattaz	Oui	Oui	Oui	Captage	26-sept.-22	24	Supervision SRB	24-sept.-22	89	Supervision SRB	312	89
Burdignin	Captage de Chez Girod	Oui	Oui	Oui	Captage	24-sept.-22	64	Supervision SRB					
Burdignin	Captage de la Mitaine	Oui	Oui	Oui	Captage	1-sept.-24	14	Jaugeages SRB	-	-	-	69	14
Habère-Lullin	Captage de La Glappaz (arrivée les Nants)	Oui	Oui	Oui	Captage	8-sept.-22	136	Supervision SRB	23-sept.-22	235	Supervision SRB	Totalité	235
Habère-Lullin	Captage de La Glappaz (arrivée les Lanches)	Oui	Oui	Oui	Captage	6-nov.-24	25	Supervision SRB				Totalité	
Habère-Lullin	Captage des Bougeailles 1	Oui	Oui	Oui	Captage	24-oct.-22	0	Jaugeages SRB	12-sept.-22	12	Jaugeages SRB	-	12
Habère-Lullin	Captage des Bougeailles 2	Oui	Oui	Oui	Captage	12-sept.-22	0	Jaugeages SRB				-	
Habère-Lullin	Captage des Macherets	Non	Non	Oui	Captage	17-oct.-23	50	Jaugeages SRB	-	-	-	40	40
Habère-Lullin	Captage des Ervines	Oui	Oui	Oui	Captage	27-sept.-22	105	Supervision SRB	-	-	-	Totalité	105
Habère-Lullin	Captage des Noyers	Oui	Oui	Oui	Captage	1-nov.-18	103	Jaugeages SRB	-	-	-	120	103
Habère-Poche	Captage de Ramble	Oui	Oui	Oui	Captage	1-nov.-18	43	Jaugeages SRB	1-nov.-18	64	Jaugeages SRB	Totalité	64
Habère-Poche	Captage Les Granges Mamet	Oui	Non	Non	Captage	5-sept.-22	15	Jaugeages SRB				70	
Habère-Poche	Captage Les Granges Meynent	Non	Non	Non	Captage	5-sept.-22	40	Jaugeages SRB					40
Habère-Poche	Captage des Arces	Oui	Oui	Oui	Captage	1-nov.-18	302	Jaugeages SRB	-	-	-	420	302
Villard	Captage de Tové	Oui	Oui	Non	Captage	5-sept.-22	106	Jaugeages SRB	-	-	-	Totalité	106
Bogeve	Captage de La Farguesaz - (La Mouille)	Oui	Oui	Non	Captage	12-sept.-22	40	Jaugeages SRB	-	-	-	Totalité	40
Bogeve	Captage de Maberger	Oui	Oui	Oui	Captage	11-août-22	288	Jaugeages SRB	-	-	-	Totalité	288
Bogeve	Captage de Saix	Oui	Oui	Non	Captage	Multiples	0	Multiples	-	-	-	Totalité	0
Bogeve	La Biolle	Oui	Oui	Non	Captage	Multiples	0	Multiples	-	-	-	Totalité	0
Bogeve	Captage de Treleman	Oui	Oui	Non	Captage	Multiples	0	Multiples	-	-	-	Totalité	0
La Tour	Captage de Pachod (=Vernant)	Oui	Oui	Oui	Captage	15-sept.-20	63	Supervision SRB	-	-	-	170	63
La Tour	Forage de Chez Millet	Oui	Oui	Oui	Forage	-	288	DUP	-	-	-	288	288

Implantation de la ressource	Nom de la ressource	Dispositif de comptage	Supervision	Suivi en continu de la capacité de production de la ressource	Type ressource	ETIAGE RESSOURCE SEULE			ETIAGE GROUPE DE CAPTAGES			Droit d'eau (m³/j)	CAPACITE DE PRODUCTION EN PERIODE D'ETIAGE (m³/j)
						Date	Production en m³/j	Origine	Date	Production en m³/j	Origine		
Mégevette	Captage Les Mouillettes (Le Tour)	Oui	Oui	Oui	Captage	26-sept.-22	106	Supervision SRB	-	-	-	Totalité	106
Mégevette	Captage Les Mouillettes bis				Captage							Totalité	
Mégevette	Captage du Creux = Cret				Captage							Totalité	
Onnion	Captage de Plaine Joux	Oui	Oui	Oui	Captage	Multiples	0	Supervision SRB	-	-	-	25	0
Viuz en Sallaz	Captage de la Bédière	Oui	Non	Non	Captage	23-août-22	820	Jaugeages SRB	-	-	-	620	960
Peillonnex	Forage Pré du Moulin Cenoche	Oui	Oui	Oui	Forage	-	640	DUP	-	-	-	640	
St Jean de Tholome	Captage de Chez Folliex	Non	Non	Non	Captage	16-oct.-18	27	Jaugeages SRB	16-oct.-18	91	Jaugeages SRB	90	91
St Jean de Tholome	Captage de Nant d'Inée	Non	Non	Non	Captage	16-oct.-18	55	Jaugeages SRB				135	
St Jean de Tholome	Captage de Sous le Creux (=Nant d'Innée 2)	Non	Non	Non	Captage	16-oct.-18	9	Jaugeages SRB					
Onnion	Captage des Poses	Oui	Oui	Non	Captage	1-oct.-09	397	Etude transfert CC4R	-	-	-	725	397
St Jeoire	Captage Cormand	Oui	Oui	Non	Captage	?	259	Etude transfert CC4R	-	-	-	Totalité	259
St Jeoire	Captage Les Salles	Oui	Oui	Non	Captage	Etiage 2018	486	Etude transfert CC4R	-	-	-	Totalité	486
Ville en Sallaz	Captage de La Place (= La Chappe)	Oui	Oui	Non	Captage	27-sept.-22	104	Supervision SRB	-	-	-	Totalité	104
Ville en Sallaz	Captage de Prévrières	Oui	Oui	Non	Captage	27-sept.-22	139	Supervision SRB	-	-	-	150	139
Viuz en Sallaz	Captage de Bucillon	Oui	Oui	Non	Captage	23-août-22	5	Jaugeages SRB	16-oct.-18	158	Jaugeages SRB	835	158
Viuz en Sallaz	Captage de Deluge	Oui	Oui	Non	Captage	16-oct.-18	137	Jaugeages SRB					
Viuz en Sallaz	Captage de La Pêche	Oui	Oui	Non	Captage	21-juil.-22	376	Jaugeages SRB	-	-	-	260	260
Viuz en Sallaz	Captage de La Plagne	Oui	Oui	Non	Captage	23-août-22	15	Jaugeages SRB	-	-	-	16	15
Viuz en Sallaz	Captage de Rouege	Oui	Oui	Oui	Captage	23-août-22	140	Jaugeages SRB	23-août-22	350	Jaugeages SRB	500	350
Viuz en Sallaz	Captage de Vers Chaz	Oui	Oui	Oui	Captage	23-août-22	210	Jaugeages SRB					
CAPTAGES						-	5 810	-	-	-	-	-	6 119
FORAGES / PUIITS						-	11 328	-	-	-	-	-	10 688
SRB						-	17 138	-	-	-	-	-	16 807

Tableau 4 : capacité de production des ressources en période en période d'étiage

Remarque concernant l’approvisionnement en eau de l’UDI Peillonnex syndical : afin de délivrer une eau conforme à la référence de qualité, les eaux sulfatées de la Bédière sont mélangées aux eaux issues du forage de Cenoche suivant le ratio suivant : 1/3 Bédière – 2/3 Cenoche. Le SRB étant autorisé à prélever 640 m³/j avec le forage de Cenoche, l’apport en provenance de la Bédière ne peut pas dépasser 320 m³/j afin de respecter cette dilution, soit 300 m³/j de moins que son potentiel (620 m³/j). La capacité de production en eau de cette unité est donc fixée à 960 m³/j dans le cadre de ce bilan ressources / besoins.

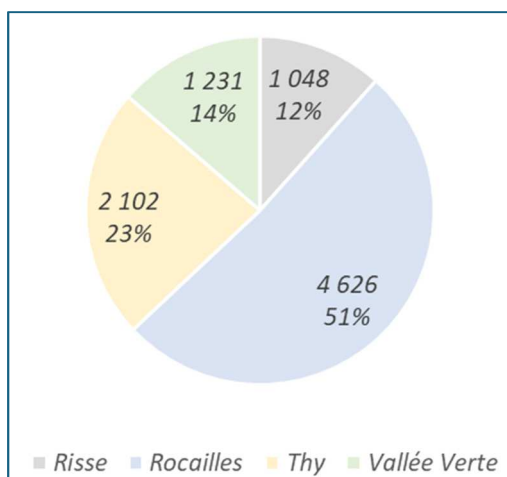
3.2. Besoins actuels en eau

Le besoin journalier moyen en eau d’une unité de distribution est basée sur la consommation annuelle 2024 des abonnés qu’elle dessert et le rendement de son réseau de distribution déterminé fin 2024.

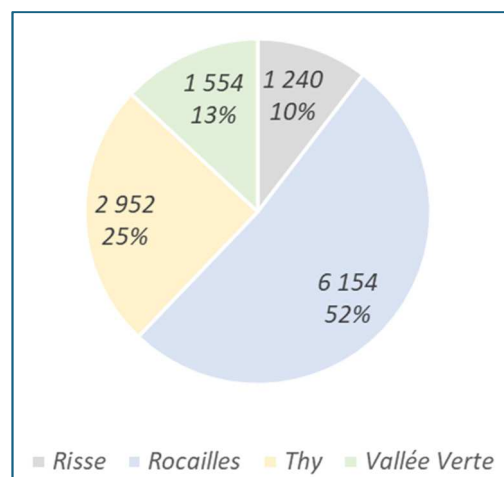
Un coefficient de pointe journalier propre à chaque unité a été affecté en analysant les données journalières de volumes mis en distribution en tête de chacune d’entre elles au cours de l’exercice 2024. Les valeurs exceptionnelles (isolées ou aberrantes) ont été exclues. Pour les quelques petites unités dont le compteur de distribution n’est pas raccordé à la supervision, les relevés mensuels ont été utilisés.

Les volumes de fuites ont été recalculés à l’échelle adaptée des unités de distribution en analysant les volumes mis en distribution fin 2024. Il en ressort un rendement moyen syndical atteignant 78% soit un indice linéaire de pertes s’établissant à 2,79 m³/j/km, valeur légèrement supérieure à celle de l’exercice 2024.

Le besoin moyen en eau est actuellement de l’ordre 9 000 m³/j, et peut atteindre près de 12 000 m³/j en période de pointe.



Graphique 1 : besoins moyens en eau des secteurs d'exploitation en 2024 (m³/j)



Graphique 2 : besoins de pointe en eau des secteurs d'exploitation en 2024 (m³/j)

UDI	Secteur	Nbre PDS	Nbre Cpteurs eau actifs	Conso moyenne des abonnés (m³/j)	ILP (m/j/km)	Rendement moyen	Besoins moyens (m³/j)	Coef de pointe	Besoins de pointe (m³/j)
LA MURAZ LA JOIE-LA CROISSETTE	Rocailles	133	140	43	1,05	79%	54	1,98	106
LA MURAZ - CHEF-LIEU	Rocailles	220	240	65	5,32	81%	81	1,47	119
LA MURAZ - CHEZ DONNAT	Rocailles	25	25	8	1,75	63%	13	1,50	19
SAINT-ANDRE-COMMUNALE	Vallée Verte	252	268	80	0,98	88%	91	1,26	115
ADDUCTION LA JOUE	Rocailles	3	3	0	6,16	2%	12	1,30	15
FILLINGS - LA JOUX	Rocailles	374	391	98	6,16	54%	181	1,30	236
FILLINGS - LA MOUILLE-CHEF LIEU	Rocailles	1133	1 218	421	6,16	69%	609	1,50	913
NANGY - RESEAU COMMUNAL	Rocailles	593	642	429	1,73	93%	459	1,33	611
SYNDICALE DES ROCAILLES	Rocailles	3 061	3 202	1 166	1,73	82%	1414	1,30	1838
PAS DE L'ECELLE	Rocailles	2 702	2 926	1 461	1,15	93%	1804	1,27	2296
ARTHAZ - RESEAU COMMUNAL	Rocailles	736	791	232					
BOEGE-NOVELY-CHAMPEYS-LES COMBES	Vallée Verte	130	132	37	0,29	95%	39	1,28	50
BOEGE - LA VEURSAZ	Vallée Verte	3	3	0	2,67	13%	2	1,21	3
BOEGE-CHEF LIEU	Vallée Verte	435	497	153	2,67	86%	178	1,21	216
BOEGE - CASCADE	Vallée Verte	18	18	2	0,25	38%	5	1,21	7
BOEGE-GRANGES GAILLARD	Vallée Verte	134	138	29	2,00	60%	48	1,30	62
BOEGE-CHEVRIER	Vallée Verte	30	31	8	0,00	100%	8	1,42	12
SAXEL-RESEAU PRINCIPAL	Vallée Verte	209	241	48	0,52	90%	53	1,42	76
BURDIGNIN-CHEF-LIEU	Vallée Verte	175	198	40	3,0	70%	58	1,21	70
BURDIGNIN-LA MITAINE	Vallée Verte	58	58	6	0,40	87%	7	1,63	12
BURDIGNIN-LA PESSE	Vallée Verte	4	4	1					
BURDIGNIN-CHEZ GIROD	Vallée Verte	117	122	44	0,55	92%	48	1,33	64
HABERE LULLIN-LES MACHERETS	Vallée Verte	67	73	20	0,19	98%	21	1,33	28
HABERE LULLIN-BOUGAILLES	Vallée Verte	18	18	3	0,00	100%	3	2,29	7
HABERE LULLIN-LES NOYERS	Vallée Verte	130	140	36	4,68	65%	55	1,29	71
HABERE LULLIN-LE MILIEU-CHEF LIEU	Vallée Verte	204	217	43	0,48	95%	46	1,21	55
VILLARD-NORD-CHEF LIEU	Vallée Verte	252	298	90	10,3	54%	165	1,21	200
VILLARD-SUD	Vallée Verte	79	92	38	1,48	93%	41	1,47	50
HABERE POCHE-PRINCIPALE	Vallée Verte	709	1 189	165	5,4	55%	301	1,26	380
HABERE POCHE-ARCES D EN HAUT	Vallée Verte	3	3	1	12,1	11%	8	1,06	8
HABERE POCHE-GRANGES MEYNENT	Vallée Verte	4	4	0,09	136	0,3%	27	1,30	35
HABERE POCHE-RAMBLE	Vallée Verte	79	102	16	3,9	60%	26	1,35	35
LA TOUR- PRINCIPAL	Thy	459	511	148					
LA TOUR- BARDONANCHE	Thy	2	3	0	1,70	84%	176	1,49	262
VILLE EN SALLAZ_ GENERAL	Thy	307	377	105	5,73	61%	156	1,28	200
PEILLONNEX- SYNDICAL	Thy	1184	1 301	422	2,76	79%	531	1,31	698
ST JEAN THOLOME- BOVERE- BEROUD	Thy	135	137	19	0,79	76%	26	1,36	35
ST JEAN DE THOLOME- PRINCIPAL	Thy	536	547	133	0,63	89%	149	1,20	179
VIUZ EN SALLAZ_ LA PLAGNE	Thy	7	7	2	4,08	36%	5	5,67	26
VIUZ EN SALLAZ_ LA PECHE	Thy	15	15	3	24,3	9%	32	1,49	47
SAINT-ANDRE-BARRET	Thy	73	74	16	1,76	57%	27	1,59	43
VIUZ EN SALLAZ_ VERS CHAZ (PAGNOUD)	Thy	208	222	49					
VIUZ EN SALLAZ_ RIVE DROITE DU FORON	Thy	875	957	211	2,98	75%	723	1,51	1092
VIUZ EN SALLAZ_ RIVE GAUCHE DU FORON	Thy	783	1 053	279					
BOGEVE- PLAINE-JOUX	Thy	47	51	6	2,7	39%	15	2,00	30
BOGEVE- HAUT SERVICE	Thy	77	140	12	10	14%	88	1,31	115
BOGEVE- MOYEN SERVICE	Thy	316	339	70	0,9	88%	80	1,25	100
BOGEVE- BAS SERVICE	Thy	151	196	72	4,3	75%	95	1,31	125
MEGEVETTE-CHEF LIEU	Risse	335	379	77	3,3	61%	127	1,26	160
ONNION-PRINCIPAL	Risse	798	866	204					
SAINT-JEOIRE_ ONNION_ AVEYRAN	Risse	85	95	29	3,9	64%	364	1,18	430
SAINT-JEOIRE_ CHEF LIEU	Risse	837	1 059	349	8,0	63%	557	1,17	650
Total général		19 320	21 753	6 987	2,79	78%	9007	1,29	11 900

Tableau 5 : besoins actuels moyens et de pointe des UDI

3.3. Prospectives 2030 et 2040

Il n'y a aucun projet d'ampleur connu à ce jour qui pourrait engendrer une augmentation significative des besoins non domestiques en eau à l'horizon 2040. La prospective est donc exclusivement basée sur l'évolution de la population. L'hypothèse retenue est un taux de croissance démographique annuel moyen de 1,5 %/an. Ce taux a été jugé cohérent avec celui retenu dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Cœur de Faucigny (1,3 %/an), qui couvre l'ensemble des communes relevant de la compétence « eau potable » du territoire du SRB, à l'exception de La Chapelle-Rambaud.

Le territoire syndical accueillerait 4 600 habitants supplémentaires d'ici à 2030 et 13 200 d'ici à 2040. Ils ont été affectés dans les différentes unités de distribution sur la base de la répartition actuelle des compteurs eau actif. Une consommation moyenne de 100 litres/jour et une consommation de pointe de 130 litres/jour ont été appliquées à chaque habitant supplémentaire.

La consommation en eau de cette population future est évaluée entre 1 300 m³/j et 1 700 m³/j à l'horizon 2040 soit une augmentation comprise entre 16% et 19%.

	2024	2030	2040	Evolution 2024- 2040
Situation de conso. moyenne	6 987 m ³ /j	7 445 m ³ /j	8 305 m ³ /j	+ 19%
Situation de conso. de pointe	9 880 m ³ /j	10 475 m ³ /j	11 593 m ³ /j	+ 17%

Tableau 6 : perspectives d'évolution de la consommation des abonnés jusqu'en 2040

Les volumes à mettre en distribution pour couvrir ces besoins en eau ont été calculés selon 2 hypothèses :

- application de l'Indice Linéaire de Pertes (ILP) déterminé fin 2024 pour chaque UDI. Cela se traduit par une stagnation du volume de fuites et une amélioration du rendement dans les années à venir (3 points d'ici à 2040) en corrélation avec l'augmentation des besoins,
- application d'un ILP = 1,8 m³/j/km tout secteur confondu. Cela implique une diminution du volume global de fuites par rapport à la situation arrêté fin 2024 et donc une augmentation du rendement actuel (85% soit + 7 points) et dans les années à venir. L'exercice permettra d'identifier les unités de distribution pour lesquelles il est essentiel d'améliorer ou de maintenir un bon rendement, afin d'équilibrer les besoins et les ressources et d'ajuster en conséquence le programme de renouvellement des canalisations.

ILP = 2,8 m ³ /j/km	2024	2030	2040	Evolution 2024- 2040
Situation de consommation moyenne	9 007 m ³ /j	9 465 m ³ /j	10 324 m ³ /j	+ 15%
Rendement moyen	78%	79%	80%	+2,9
Situation de consommation de pointe	11 900 m ³ /j	12 495 m ³ /j	13 612 m ³ /j	+ 13%

Tableau 7 : perspectives d'évolution des volumes à mettre en distribution jusqu'en 2040 (ILP = 2.8 m³/j/km)

ILP = 1,8 m ³ /j/km à partir de 2030	2024	2030	2040*	Evolution 2024- 2040
Situation de consommation moyenne	9 007 m ³ /j	8 712 m ³ /j	9 572 m ³ /j	+6 %
Rendement moyen	78%	85%	87%	+9
Situation de consommation de pointe	11 900 m ³ /j	11 516 m ³ /j	12 634 m ³ /j	+6 %

Tableau 8 : perspectives d'évolution des volumes à mettre en distribution jusqu'en 2040 (ILP = 1.8 m³/j/km)

L'amélioration de la performance du réseau de distribution permettrait de limiter sensiblement l'augmentation des besoins en eau engendrée par l'accroissement de la population.

Unités de distribution	Secteur	Population sup.		Conso. sup. moyenne (m³/j)		Conso. sup. de pointe (m³/j)		Conso. moyenne des abonnés (m³/j)			Volumes moyens à mettre en distribution (m³/j)			Volumes de pointe à mettre en distribution (m³/j)			Volumes moyens à mettre en distribution (m³/j)			Volumes de pointe à mettre en distribution (m³/j)		
		Base ILP 2024						Base ILP = 1,8 m³/j/km														
2030	2040	2030	2040	2030	2040	2024	2030	2040	2024	2030	2040	2024	2030	2040	2024	2030	2040	2024	2030	2040		
LA MURAZ LA JOIE-LA CROISSETTE	Rocailles	29	85	3	8	4	11	43	46	51	54	57	62	106	110	117	62	65	70	122	126	133
LA MURAZ - CHEF-LIEU	Rocailles	50	145	5	15	7	19	65	70	80	81	86	96	119	126	138	78	83	92	114	120	133
LA MURAZ - CHEZ DONNAT	Rocailles	5	15	1	2	1	2	8	8	9	13	13	14	19	20	21	13	13	14	19	20	21
SAINT-ANDRE-COMMUNALE	Vallée Verte	56	162	6	16	7	21	80	85	96	91	97	107	115	122	136	83	89	100	105	113	126
ADDOCTION_ LA JOUE	Rocailles	1	2	0	0	0	0	0	0	0	12	12	12	15	15	15	4	4	4	5	5	5
FILLINGES - LA JOUX	Rocailles	82	237	8	24	11	31	98	106	122	181	190	205	236	246	266	102	110	125	132	143	163
FILLINGES - LA MOUILLE-CHEF LIEU	Rocailles	256	738	26	74	33	96	421	446	495	609	635	683	913	946	1 009	476	501	550	713	747	809
NANGY - RESEAU COMMUNAL	Rocailles	135	389	14	39	18	51	429	442	467	459	473	498	611	629	662	460	474	499	613	630	663
SYNDICALE DES ROCAILLES	Rocailles	674	1 939	67	194	88	252	1 166	1 233	1 360	1 414	1 481	1 608	1 838	1 926	2 090	1 424	1 492	1 618	1 851	1 939	2 103
PAS DE L'ECELLE	Rocailles	616	1 772	62	177	80	230	1 461	1 523	1 638	1 804	1 882	2 029	2 296	2 398	2 589	1 868	1 946	2 093	2 377	2 479	2 670
ARTHAZ - RESEAU COMMUNAL	Rocailles	166	479	17	48	22	62	232	249	280												
BOEGE-NOVELY-CHAMPEYS-LES COMBES	Vallée Verte	28	80	3	8	4	10	37	40	45	39	42	47	50	54	60	48	51	56	62	66	73
BOEGE - LA VEURSAZ	Vallée Verte	1	2	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	3	3	3	1	2	2	2	2	2
BOEGE-CHEF LIEU	Vallée Verte	105	301	10	30	14	39	153	163	183	178	188	208	216	229	255	170	180	200	206	219	245
BOEGE - CASCADE	Vallée Verte	4	11	0	1	0	1	2	2	3	5	6	7	7	7	8	27	27	28	32	33	34
BOEGE-GRANGES GAILLARD	Vallée Verte	29	84	3	8	4	11	29	31	37	48	51	56	62	66	73	46	49	54	60	64	71
BOEGE-CHEVRIER	Vallée Verte	7	19	1	2	1	2	8	9	10	8	9	10	12	12	14	13	14	15	19	20	21
SAXEL-RESEAU PRINCIPAL	Vallée Verte	51	146	5	15	7	19	48	53	62	53	58	68	76	83	95	67	72	81	95	102	114
BURDIGNIN-CHEF-LIEU	Vallée Verte	42	120	4	12	5	16	40	45	52	58	62	70	70	75	86	51	55	63	62	67	77
BURDIGNIN-LA MITAINE	Vallée Verte	12	35	1	4	2	5	6	8	10	7	9	11	12	14	17	11	12	14	18	19	22
BURDIGNIN-LA PESSE	Vallée Verte	1	2	0	0	0	0	1	1	1	48	51	56	64	67	74	57	59	64	75	79	85
BURDIGNIN-CHEZ GIROD	Vallée Verte	26	74	3	7	3	10	44	46	51												
HABERE LULLIN-LES MACHERETS	Vallée Verte	15	44	2	4	2	6	20	22	25	21	23	25	28	30	34	25	27	30	34	36	40
HABERE LULLIN-BOUGEAILLES	Vallée Verte	4	11	0	1	0	1	3	3	4	3	3	4	7	7	8	4	5	5	10	10	11
HABERE LULLIN-LES NOYERS	Vallée Verte	29	85	3	8	4	11	36	39	44	55	58	64	71	75	82	43	46	52	56	60	67
HABERE LULLIN-LE MILIEU-CHEF LIEU	Vallée Verte	46	131	5	13	6	17	43	48	56	46	50	59	55	61	72	52	57	65	63	69	80
VILLARD-NORD-CHEF LIEU	Vallée Verte	63	180	6	18	8	23	90	96	108	165	171	183	200	208	223	103	109	121	125	133	148
VILLARD-SUD	Vallée Verte	19	56	2	6	3	7	38	40	44	41	43	47	50	53	57	42	44	47	61	64	69
HABERE POCHE-PRINCIPALE	Vallée Verte	250	720	25	72	33	94	165	190	237	301	326	373	380	413	474	210	235	282	266	298	359
HABERE POCHE-ARCES D EN HAUT	Vallée Verte	1	2	0	0	0	0	1	1	1	8	8	8	8	8	8	2	2	2	2	2	2
HABERE POCHE-GRANGES MEYNENT	Vallée Verte	1	2	0	0	0	0	0	0	0	27	27	27	35	35	36	0	1	1	1	1	1
HABERE POCHE-RAMBLE	Vallée Verte	21	62	2	6	3	8	16	18	22	26	28	32	35	38	43	20	23	27	28	30	36
LA TOUR- PRINCIPAL	Thy	108	309	11	31	14	40	148	159	179	176	187	207	262	276	302	178	188	209	264	279	305
LA TOUR- BARDONANCHE	Thy	1	2	0	0	0	0	0	0	0												
VILLE EN SALLAZ_ GENERAL	Thy	79	228	8	23	10	30	105	113	127	156	164	179	200	210	230	121	129	144	155	165	184
PEILLONNEX- SYNDICAL	Thy	274	788	27	79	36	102	422	449	501	531	558	610	698	734	800	493	520	572	648	684	750
ST JEAN THOLOME- BOVERE- BEROUD	Thy	29	83	3	8	4	11	19	22	28	26	29	34	35	39	46	34	37	42	46	50	57
ST JEAN DE THOLOME- PRINCIPAL	Thy	115	331	12	33	15	43	133	144	166	149	161	182	179	194	222	179	190	212	215	230	258
VIUZ EN SALLAZ_ LA PLAGNE	Thy	1	4	0	0	0	1	2	2	2	5	5	5	26	26	26	3	3	3	17	17	17
VIUZ EN SALLAZ_ LA PECHE	Thy	3	9	0	1	0	1	3	3	4	32	32	33	47	48	48	5	5	6	8	8	9
SAINT-ANDRE-BARRET	Thy	16	45	2	4	2	6	16	17	20	27	29	32	43	45	49	27	29	32	44	46	49
VIUZ EN SALLAZ_ VERS CHAZ (PAGNOUD)	Thy	47	134	5	13	6	17	49	54	63												
VIUZ EN SALLAZ_ RIVE DROITE DU FORON	Thy	201	580	20	58	26	75	211	231	269	723	770	858	1 092	1 153	1 267	650	697	785	982	1 043	1 157
VIUZ EN SALLAZ_ RIVE GAUCHE DU FORON	Thy	222	638	22	64	29	83	279	301	343												
BOGEVE- PLAINE-JOUX	Thy	11	31	1	3	1	4	6	7	9	15	16	18	30	31	34	12	13	15	24	25	28
BOGEVE- HAUT SERVICE	Thy	29	85	3	8	4	11	12	15	21	88	91	96	115	119	126	26	29	34	34	37	45
BOGEVE- MOYEN SERVICE	Thy	71	205	7	21	9	27	70	77	91	80	87	101	100	109	127	90	97	111	112	122	139
BOGEVE- BAS SERVICE	Thy	41	119	4	12	5	15	72	76	84	95	99	107	125	130	140	82	86	93	107	113	123
MEGEVETTE-CHEF LIEU	Risse	80	230	8	23	10	30	77	85	100	127	135	150	160	170	190	104	112	127	132	142	162
ONNION-PRINCIPAL	Risse	182	524	18	52	24	68	204	223	257	364	384	422	430	456	506	294	314	352	347	373	423
SAINT-JEOIRE_ ONNION_ AVEYRAN	Risse	20	58	2	6	3	7	29	31	34												
SAINT-JEOIRE_ CHEF LIEU	Risse	223	641	22	64	29	83	349	371	413	557	579	621	650	679	733	396	418	460	462	491	545
Total général		4 577	13 174	458	1 317	595	1 713	6 987	7 445	8 305	9 007	9 465	10 324	11 900	12 495	13 612	8 255	8 712	9 572	10 921	11 516	12 634

Tableau 9 : évaluation des besoins en eau des unités de distribution aux horizons 2030 et 2040 en fonction de l'ILP

4. ANALYSES RESSOURCES / BESOINS

Les besoins actuels et futurs en eau des unités de distribution sont comparés à la capacité de production de leur(s) ressource(s) à l’été.

Ces bilans ressources / besoins tiennent compte :

- des échanges avec les collectivités limitrophes sur la base des termes des conventions existantes mentionnant un volume d’échange ou à défaut d’un historique,
- des interconnexions de renfort (alimentation permanente et automatique d’une UDI par une autre).

4.1. Résultats à l’échelle syndicale et des secteurs d’exploitation

Secteur d'exploit.	ILP (m³/j/km)	RESSOURCES (m³/j)	BESOINS (m³/j)					
			2024		2030		2040	
			Moyen	Pointe	Moyen	Pointe	Moyen	Pointe
Rocailles	2,17	11 054	4 626	6 154	4 828	6 416	5 207	6 908
Vallée Verte	2,85	1 749	1 231	1 554	1 311	1 660	1 463	1 857
Thy	2,84	2 756	2 102	2 952	2 227	3 114	2 461	3 419
Risse	5,19	1 248	1 048	1 240	1 098	1 306	1 193	1 429
Total	2,79	16 807	9 007	11 900	9 465	12 495	10 324	13 612

Tableau 10 : bilans ressources / besoins des secteurs d'exploitation avec les performances 2024 des réseaux de distribution

Portés par le potentiel de la nappe de Scientrier qui représente à elle seule 48% de la capacité de production en eau en période d’été, le bilan syndical et celui du secteur des Rocailles sont largement excédentaires jusqu’en 2040.

Sur les autres secteurs d’exploitation, les bilans en situation de consommation de pointe mettent en évidence des déficits.

Secteur d'exploit.	ILP (m³/j/km)	RESSOURCES (m³/j)	BESOINS					
			2024		2030		2040	
			Moyen	Pointe	Moyen	Pointe	Moyen	Pointe
Rocailles	1,80	11 054	4 485	5 947	4 687	6 209	5 065	6 701
Vallée Verte	1,80	1 749	1 077	1 380	1 158	1 485	1 310	1 682
Thy	1,80	2 756	1 899	2 654	2 024	2 817	2 258	3 121
Risse	1,80	1 248	794	941	844	1 006	939	1 129
Total	1,80	16 807	8 255	10 921	8 712	11 516	9 572	12 634

Tableau 11 : bilans ressources / besoins des secteurs d'exploitation avec un ILP égal à 1,8 m³/j/km

L’amélioration du rendement du réseau de distribution permet de retrouver un bilan excédentaire en toutes circonstances sur le secteur du Risse, de tendre vers l’équilibre sur le secteur Vallée Verte et de retarder le déséquilibre sur celui du Thy.

4.2. Résultats à l’échelle des unités de distribution

UDI	Secteur	ILP 2024							ILP = 1,8 m³/j/km						Sécurisation extérieure	Commentaires
		ILP (m³/j/km)	2024		2030		2040		2024		2030		2040			
			Moyen	Pointe	Moyen	Pointe	Moyen	Pointe	Moyen	Pointe	Moyen	Pointe	Moyen	Pointe		
LA MURAZ LA JOIE-LA CROISSETTE	Rocailles	1,0	45	-7	42	-11	37	-18	37	-23	34	-27	29	-34	Aucune	A sécuriser
LA MURAZ - CHEF-LIEU	Rocailles	5,3	-36	-119	-44	-126	-59	-138	-40	-114	-48	-120	-63	-133	Partielle	UDI pouvant être approvisionnée en eau par l'UDI syndicale des Rocailles (sauf pour les abonnés situés à proximité du réservoir de chez Joindet)
LA MURAZ - CHEZ DONNAT	Rocailles	1,8	13	7	13	6	12	5	13	7	13	6	12	5	Sans objet	
SAINT-ANDRE-COMMUNALE	Vallée Verte	1,0	155	131	149	124	139	110	163	141	157	133	146	120	Sans objet	
ADDUCTION LA JOUE	Rocailles	6,2	-38	-120	-52	-138	-78	-172	57	3	43	-15	17	-49	Aucune	A sécuriser
FILLINGES - LA JOUX	Rocailles	6,2													Oui	Sécurisation par UDI syndicale des Rocailles et Annemasse Agglomération
FILLINGES - LA MOUILLE-CHEF LIEU	Rocailles	6,2	-326	-630	-352	-663	-400	-726	-136	-427	-175	-464	-250	-526	Sans objet	
NANGY - RESEAU COMMUNAL	Rocailles	1,7	5 527	4 951	5 446	4 846	5 294	4 648	5 516	4 936	5 435	4 831	5 283	4 633	Sans objet	
SYNDICALE DES ROCAILLES	Rocailles	1,7													Oui	Sécurisation par UDI syndicale des Rocailles et/ou Annemasse Agglomération
PAS DE L'ECHELLE	Rocailles	1,1	576	84	498	-18	351	-209	512	3	434	-99	287	-290	Oui	Sécurisation par UDI syndicale des Rocailles et/ou Annemasse Agglomération
ARTHAZ - RESEAU COMMUNAL	Rocailles															Oui
BOEGE-NOVELY-CHAMPEYS-LES COMBES	Vallée Verte	0,3	14	3	11	-1	6	-7	5	-9	2	-13	-3	-20	Sans objet	
BOEGE - LA VEURSAZ	Vallée Verte	2,7													Sans objet	
BOEGE-CHEF LIEU	Vallée Verte	2,7	138	98	127	84	106	58	125	83	114	69	94	43	Sans objet	
BOEGE - CASCADE	Vallée Verte	0,2													Sans objet	
BOEGE-GRANGES GAILLARD	Vallée Verte	2,0	32	18	29	14	24	7	34	20	31	16	26	9	Sans objet	
BOEGE-CHEVRIER	Vallée Verte	0,0	17	13	16	13	15	11	12	6	11	5	10	4	Sans objet	
SAXEL-RESEAU PRINCIPAL	Vallée Verte	0,5	5	-18	0	-25	-10	-37	-9	-37	-14	-44	-23	-56	Aucune	A sécuriser
BURDIGNIN-CHEF-LIEU	Vallée Verte	3,0	42	30	38	25	30	14	49	38	45	33	37	23	Sans objet	
BURDIGNIN-LA MITAINE	Vallée Verte	0,4	7	2	5	0	3	-3	3	-4	2	-5	0	-8	Aucune	A sécuriser
BURDIGNIN-LA PESSE	Vallée Verte	0,6													Sans objet	
BURDIGNIN-CHEZ GIROD	Vallée Verte		41	25	38	22	33	15	32	14	30	10	25	4	Sans objet	
HABERE LULLIN-LES MACHERETS	Vallée Verte	0,2	19	12	17	10	15	6	15	6	13	4	10	0	Sans objet	
HABERE LULLIN-BOUGEAILLES	Vallée Verte	0,0	9	5	9	5	8	4	8	2	7	2	7	1	Sans objet	
HABERE LULLIN-LES NOYERS	Vallée Verte	4,7	48	32	45	28	39	21	60	47	57	43	51	36	Sans objet	
HABERE LULLIN-LE MILIEU-CHEF LIEU	Vallée Verte	0,5	189	180	185	174	176	163	183	172	178	166	170	155	Sans objet	
VILLARD-NORD-CHEF LIEU	Vallée Verte	10,3	129	85	118	71	98	44	185	152	174	138	154	112	Sans objet	
VILLARD-SUD	Vallée Verte	1,5	65	56	63	53	59	49	64	45	62	42	59	37	Sans objet	
HABERE POCHE-PRINCIPALE	Vallée Verte	5,4	-7	-86	-32	-119	-79	-180	90	34	65	2	18	-59	Oui	Sécurisation par Thonon Agglomération
HABERE POCHE-ARCES D EN HAUT	Vallée Verte	12,1													Sans objet	
HABERE POCHE-GRANGES MEYNENT	Vallée Verte	136,3	13	5	13	5	13	4	40	39	39	39	39	39	Sans objet	
HABERE POCHE-RAMBLE	Vallée Verte	3,9	38	29	36	26	32	21	44	36	41	34	37	28	Sans objet	
LA TOUR- PRINCIPAL	Thy	1,7													Sans objet	
LA TOUR- BARDONANCHE	Thy		175	89	164	75	144	49	173	87	163	72	142	46	Sans objet	
VILLE EN SALLAZ_ GENERAL	Thy	5,7	87	43	79	33	64	13	122	88	114	78	99	59	Sans objet	
PEILLONNEX- SYNDICAL	Thy	2,8	369	202	342	166	290	100	407	252	380	216	328	150	Sans objet	
ST JEAN THOLOME- BOVERE- BEROUD	Thy	0,8	38	29	35	25	30	18	30	18	27	14	22	7	Sans objet	
ST JEAN DE THOLOME- PRINCIPAL	Thy	0,6	-84	-123	-98	-142	-125	-177	-122	-169	-136	-188	-163	-223	Oui	Sécurisation par UDI Peillonnex syndical (nécessite un excellent rendement sur Saint-Jean de Tholome et UDI Peillonnex syndical)
VIUZ EN SALLAZ_ LA PLAGNE	Thy	4,1	10	-11	10	-11	10	-11	12	-2	12	-2	12	-2	Aucune	A sécuriser
VIUZ EN SALLAZ_ LA PECHE	Thy	24,3	228	213	228	212	227	212	255	252	255	252	254	251	Sans objet	
SAINT-ANDRE-BARRET	Thy	1,8	131	115	129	113	126	109	131	114	129	112	126	109	Sans objet	
VIUZ EN SALLAZ_ VERS CHAZ (PAGNOUD)	Thy	3,0													Partielle	Sécurisation par l'interconnexion avec Onnion et Bogève en cours de construction. La ressource disponible apparaît toutefois insuffisante pour couvrir les besoins de pointe à compter de 2030 (les besoins moyens sont satisfaits jusqu'en 2040)
VIUZ EN SALLAZ_ RIVE DROITE DU FORON	Thy		-14	-414	-62	-477	-154	-597	85	-265	37	-329	-55	-448	Oui	Sécurisation par l'interconnexion avec Onnion en cours de construction
VIUZ EN SALLAZ_ RIVE GAUCHE DU FORON	Thy														Oui	Sécurisation par l'interconnexion avec Onnion en cours de construction
BOGEVE- PLAINE-JOUX	Thy	2,7	50	-30	34	-31	6	-34	119	51	103	31	75	-6	Sans objet	
BOGEVE- HAUT SERVICE	Thy	10,2	65	-12	51	-30	24	-65	131	75	116	56	90	22	Sans objet	
BOGEVE- MOYEN SERVICE	Thy	0,9	153	103	141	88	120	61	156	108	145	94	124	66	Sans objet	
BOGEVE- BAS SERVICE	Thy	4,3	193	163	189	158	181	148	206	181	202	175	195	165	Sans objet	
MEGEVETTE-CHEF LIEU	Risse	3,3	-21	-54	-29	-64	-44	-84	2	-26	-6	-36	-21	-56	Oui	Sécurisation par Onnion
ONNION-PRINCIPAL	Risse	3,9													Oui	Sécurisation par Saint-Jeoire
SAINT-JEOIRE_ ONNION_ AVEYRAN	Risse		33	-33	13	-59	-25	-109	103	50	83	24	45	-26	Sans objet	
SAINT-JEOIRE_ CHEF LIEU	Risse	8,0	188	95	166	66	124	12	349	283	327	254	285	200	Sans objet	
Total général		2,8	8 317	5 161	7 812	4 526	6 863	3 335	9 221	6 271	8 702	5 614	7 727	4 388	-	

Tableau 12 : résultats des bilans ressources / besoins des unités de distribution

Échéances	Situation de consommation moyenne	Situation de consommation de pointe
2024	17%	32%
2030	20%	37%
2040	20%	39%

Tableau 13 : proportion d'UDI présentant un bilan ressource propre / besoin déficitaire avec l'ILP 2024

Échéances	Situation de consommation moyenne	Situation de consommation de pointe
2024	10%	24%
2030	12%	29%
2040	20%	37%

Tableau 14 : proportion d'UDI présentant un bilan ressource propre / besoin déficitaire avec un ILP = 1.8 m³/j/km

Certaines UDI accusent d'ores et déjà un déséquilibre. L'amélioration du rendement du réseau permet de retarder certaines situations déficitaires mais le nombre d'UDI impacté est similaire à l'horizon 2040. 15 UDI présentent un bilan déficitaire en 2040 malgré l'amélioration de l'ILP.

La prise en compte des interconnexions entre UDI permet de réduire considérablement le nombre d'UDI présentant des déficits, comme le montrent les tableaux ci-dessous.

Échéances	Situation de consommation moyenne	Situation de consommation de pointe
2024	2%	20%
2030	5%	20%
2040	7%	27%

Tableau 15 : proportion d'UDI présentant un bilan ressource / besoin déficitaire avec l'ILP 2024

Échéances	Situation de consommation moyenne	Situation de consommation de pointe
2024	2%	12%
2030	2%	15%
2040	5%	17%

Tableau 16 : proportion d'UDI présentant un bilan ressource / besoin déficitaire avec un ILP = 1.8 m³/j/km

Les UDI présentant un bilan déficitaire en situation moyenne sont localisées sur la figure ci-dessous :

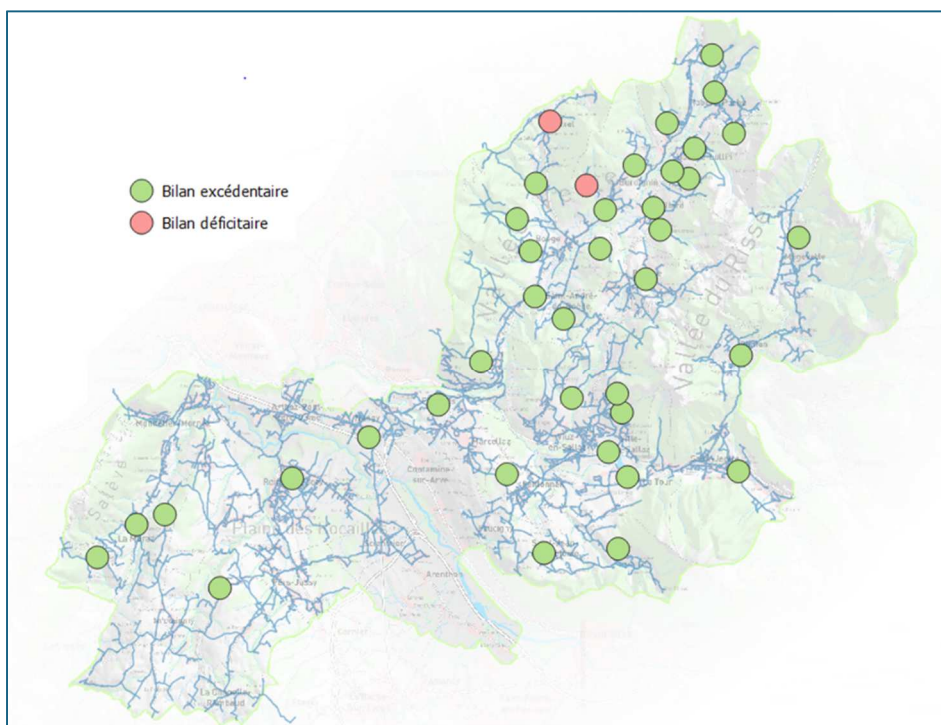


Figure 5 : UDI présentant un bilan déficitaire en situation de consommation moyenne avec un ILP = 1,8 m³/j/km

- Déficit pouvant affecter l’UDI Saxel (241 PDS) dès maintenant,
- Déficit sur l’UDI Burdignin – la Mitaine à l’horizon 2040.

Les UDI présentant un bilan déficitaire en situation de pointe sont localisées sur la figure ci-dessous :

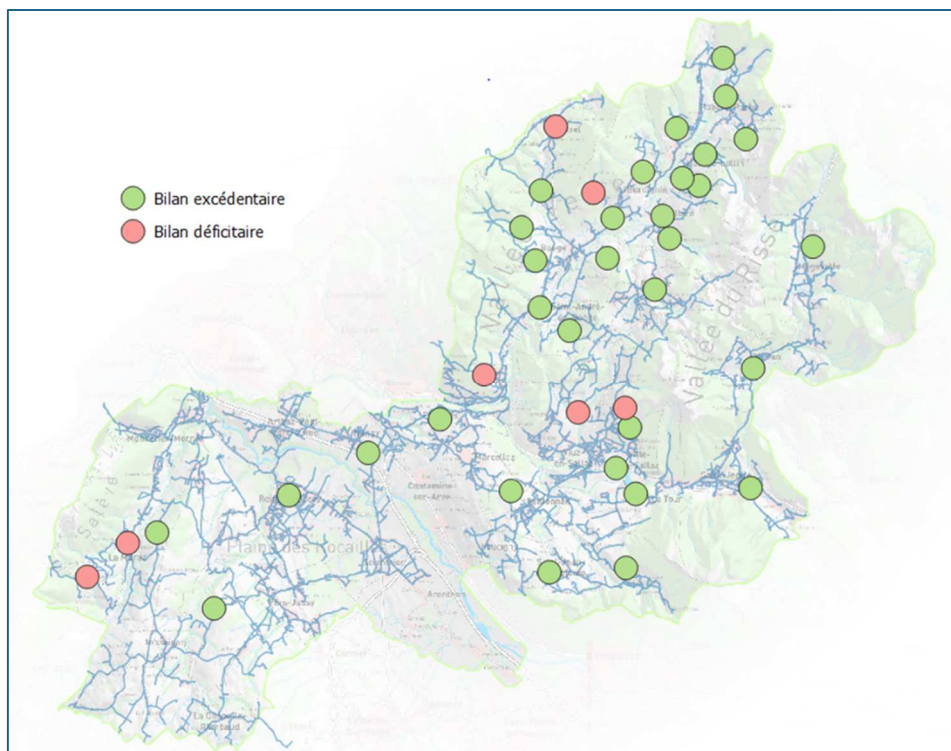


Figure 6 : UDI présentant un bilan déficitaire en situation de consommation de pointe avec un ILP = $1,8 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$

UDI	Nombre de PDS	Année prévisible du déficit
Viuz-en-Sallaz – la Plagne	7	2024
Burdignin – la Mitaine	58	2024
La Muraz – la Joie la Croisette	140	2024
La Muraz – Chef-Lieu	240	2024
Saxel	241	2024
Fillinges – la Joux	391	2030
Viuz-en-Sallaz (3 UDI)	2 232	2040

Tableau 17 : UDI présentant bilan déficitaire en situation de consommation de pointe avec un ILP = $1,8 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$

5. POINTS PARTICULIERS

5.1. Sécurisation de la commune de Viuz-en-Sallaz et du secteur d’exploitation du Thy

Les analyses montrent que le secteur d’exploitation du Thy pourrait dès maintenant être impacté par un déséquilibre entre les ressources et les besoins. L’amélioration du rendement permettrait de sécuriser l’approvisionnement en situation de consommation moyenne mais ne ferait que retarder la probabilité d’une situation déficitaire en situation de pointe.

Les résultats à l’échelle des UDI montrent que ce sont principalement les 3 unités de distribution interconnectées de la commune de Viuz en Sallaz qui accusent un déficit significatif. Le maillage en cours de construction entre Onnion et Viuz-en-Sallaz via le réseau de Bogève va permettre de renforcer l’approvisionnement en eau de ce secteur en mobilisant la ressource disponible sur le secteur d’exploitation du Risse (sous réserve d’une amélioration significative du rendement du réseau de distribution du Risse). Ce soutien ne sera toutefois pas suffisant pour satisfaire les besoins de pointe à compter de 2030. Parmi les pistes envisageables, on peut mentionner :

- la mobilisation du captage de la Bédière situé à Viuz-en-Sallaz dont l’excédent de production (300 m³/j) n’a pas été pris en compte dans ces analyses ressources / besoins du fait d’une concentration en sulfates dépassant la référence de qualité. Les eaux de la Bédière (depuis peu mélangées avec celles de la Pêche) alimentent le réservoir de la Bédière puis sont acheminées jusqu’à Peillonex pour être diluées avec les eaux issues du Forage de Cenoche avant d’arroser l’UDI syndicale de Peillonex. Les volumes d’eau non consommés peuvent être transférés via l’infrastructure existante jusqu’au réservoir des Hudry, ouvrage de tête de l’UDI de Viuz-en-Sallaz rive gauche du Foron. Cette solution permettrait de combler le déficit mais elle demande une étude qualitative plus poussée afin de définir dans quelles conditions ces eaux sulfatées pourraient être injectées dans le réseau de Viuz-en-Sallaz tout en respectant la référence de qualité,
- la ressource disponible sur la commune de Ville-en-Sallaz. Les réseaux de Ville-en-Sallaz et Viuz-en-Sallaz sont déjà maillés. Les modalités de mise à disposition ne sont pas définies,
- la ressource disponible sur la commune de la Tour. Cette solution nécessite la création d’une interconnexion entre les réseaux de Ville-en-Sallaz et de la Tour.
- La recherche d’une nouvelle ressource en eau.

5.2. Sécurisation du secteur d’exploitation de la Vallée Verte

Les analyses ressources / besoins mettent en évidence un bilan déficitaire sur les UDI Saxel et Burdignin- la Mitaine. La sécurisation de l’approvisionnement en eau de l’UDI principale d’Habère-Poche est conditionnée par une amélioration significative du rendement et un renfort d’approvisionnement qui pourrait être assuré par l’interconnexion avec Thonon Agglomération. Cette interconnexion, par pompage, n’a jamais fonctionné et il n’existe aucune convention liant les 2 collectivités.

D’autre part, on dénombre 5 UDI non sécurisées, 3 UDI partiellement sécurisées et un grand nombre d’ouvrages de stockage (33% du parc total représentant 19% de la capacité de stockage du SRB).

Ces constats et problématiques orientent vers une réflexion à mener à l’échelle de la Vallée Verte autour de la création d’une ossature structurante reliant Habère-Poche à Boège et répondant à un besoin de simplification et de rationalisation des infrastructures. Cette colonne vertébrale assurerait un secours mutuel entre les différentes UDI. Elle permettrait également de renforcer les échanges entre les secteurs d’exploitation des Rocailles et de la Vallée Verte (descendants en période de hautes eaux et ascendants en période d’étiage des ressources).

5.3. Sécurisation des UDI Onnion principal et Saint-Jeoire Onnion Aveyran

Ces 2 unités de distribution sont alimentées par une unique ressource : le captage des Poses. Une interconnexion avec le réseau principal de Saint-Jeoire assure une sécurisation partielle de l’UDI Onnion principal (secteur du Chef-Lieu desservi par le réservoir des Pierres). Afin de la sécuriser totalement, il faudrait rendre possible l’approvisionnement de son réservoir de tête (les Granges) par les eaux issues de l’interconnexion avec Saint-Jeoire. Pour ce faire, un pompage entre les réservoirs des Pierres et des Granges peut être installé. Cette solution nécessite sans doute le remplacement de la canalisation reliant ces 2 ouvrages (réseau vétuste sujet à des fuites récurrentes) et/ou la mise en place d’une conduite de refoulement dédiée.. Afin de sécuriser l’approvisionnement de l’UDI Saint-Jeoire Onnion Aveyran, une interconnexion avec le réseau de distribution d’Onnion est à créer route du Lavoir.

5.4. Définition d’un ordre de priorité pour la réduction des débits de fuites

En s’appuyant sur les analyses réalisées en phase 2 et 3 de l’étude, les UDI ont été ventilées selon 3 niveaux de priorité :

- **Priorité 1 (41% des UDI)** : l’équilibre ressources / besoins est conditionné par une réduction des débits de fuites,
- **Priorité 2 (21% des UDI)** : rendement insuffisant à améliorer,
- **Priorité 3 (38% des UDI)** : rendement satisfaisant à maintenir.

Les UDI ont localisées en fonction de leur niveau de priorité sur la figure suivante.

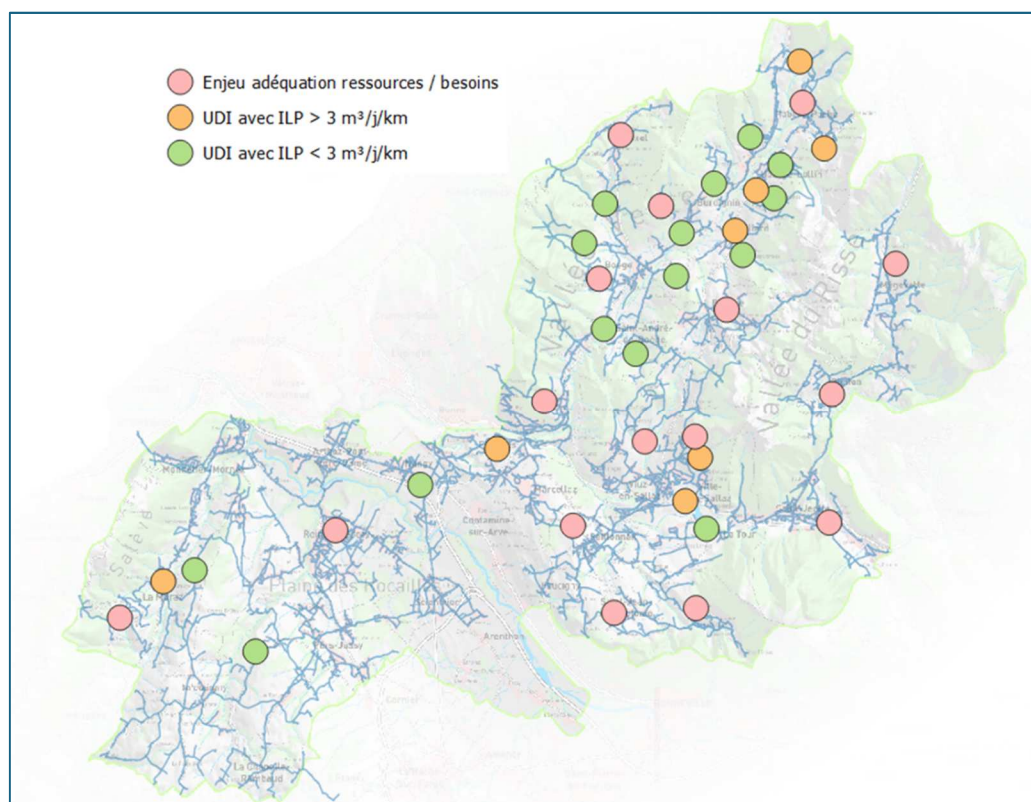


Figure 7 : répartition des UDI en fonction d'un niveau de priorité de réduction des fuites

UDI	Priorité	UDI	Priorité
BOEGE-NOVELY-CHAMPEYS-LES COMBES	Priorité 1	LA MURAZ - CHEF-LIEU	Priorité 2
BOGEVE	Priorité 1	VILLARD-NORD-CHEF LIEU	Priorité 2
BURDIGNIN-LA MITAINE	Priorité 1	VILLE EN SALLAZ_GENERAL	Priorité 2
FILLINGES - LA JOUX	Priorité 1	VIUZ EN SALLAZ_ LA PECHE	Priorité 2
HABERE POCHE-PRINCIPALE + ARCES d'EN HAUT	Priorité 1	BOEGE - CASCADE + VEURSAZ + CHEF LIEU	Priorité 3
LA MURAZ LA JOIE-LA CROISSETTE	Priorité 1	BOEGE-CHEVRIER	Priorité 3
MEGEVETTE-CHEF LIEU	Priorité 1	BOEGE-GRANGES GAILLARD	Priorité 3
ONNION-PRINCIPAL + SAINT JEOIRE ONNION AVEYRAN	Priorité 1	BURDIGNIN-CHEF-LIEU	Priorité 3
PAS DE L'ECELLE + ARTHAZ	Priorité 1	BURDIGNIN-CHEZ GIROD + LA PESSE	Priorité 3
PEILLONNEX- SYNDICAL	Priorité 1	HABERE LULLIN-BOUGAILLES	Priorité 3
SAINT-JEOIRE_CHEF LIEU	Priorité 1	HABERE LULLIN-LE MILIEU-CHEF LIEU	Priorité 3
SAXEL-RESEAU PRINCIPAL	Priorité 1	HABERE LULLIN-LES MACHERETS	Priorité 3
ST JEAN DE THOLOME- PRINCIPAL	Priorité 1	LA MURAZ - CHEZ DONNAT	Priorité 3
ST JEAN THOLOME- BOVERE- BEROUD	Priorité 1	LA TOUR- PRINCIPAL	Priorité 3
VIUZ EN SALLAZ_ 3 UDIs principales	Priorité 1	NANGY - RESEAU COMMUNAL	Priorité 3
VIUZ EN SALLAZ_ LA PLAGNE	Priorité 1	SAINT ANDRE-COMMUNALE	Priorité 3
FILLINGES - LA MOUILLE-CHEF LIEU	Priorité 2	SAINT-ANDRE-BARRET	Priorité 3
HABERE LULLIN-LES NOYERS	Priorité 2	SYNDICALE DES ROCAILLES	Priorité 3
HABERE POCHE-GRANGES MEYNENT	Priorité 2	VILLARD-SUD	Priorité 3
HABERE POCHE-RAMBLE	Priorité 2		

Tableau 18 : priorisation des réductions de fuites

6. A INTEGRER AU PLAN D’ACTIONS

La phase 3 du SDAEP a permis de mettre en évidence des actions à intégrer au plan d’actions final. Elles sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Secteur	Problématique	Action / axe de travail
Sécurisation	Boège Chevrier Saint-Jeoire Onnion Aveyran Boège la Vieursaz Habère-Poche Granges Meynent Habère-Poche les Arces d’en Haut Viuz-en-Sallaz la Pêche	Ces UDI de faible importance (3 à 30 PDS) ne sont pas sécurisées car elles ne disposent que d’une seule source d’approvisionnement	Travaux d’interconnexion ou procédure de sécurisation par camion-citerne
	Saint-Jeoire Onnion Aveyran	UDI de moyenne importance (85 PDS) non sécurisée disposant d’une seule source d’approvisionnement	Interconnexion du réseau de distribution avec celui de l’UDI Onnion principal par la rue du Lavoir
	Onnion principal	Cette UDI de grande importance (798 PDS) dispose d’une seule ressource propre (les Poses) et l’interconnexion avec Saint-Jeoire ne permet de sécuriser que le secteur de distribution du réservoir des Pierres.	Mise en place d’un pompage entre les réservoirs des Pierres et des Granges (nécessite sans doute le remplacement du réseau reliant ces 2 ouvrages et/ou la mise en place d’une conduite de refoulement dédiée)
	Syndicale des Rocailles	UDI de très grande importance (3202 PDS) partiellement sécurisée en cas d’arrêt des forages de Scientrier	Etudier une sécurisation totale par Annemasse Agglomération via une liaison à créer entre les réservoirs de Rossat et des Vignes
	Ville-en-Sallaz générale Boège Granges Gaillard Habère-Lullin le milieu Chef-Lieu Villard Sud	UDI de moyenne importance (79 à 307 PDS) partiellement sécurisée (1 seule ressource propre et sécurisation partielle par une interconnexion)	Travaux d’interconnexion Mise en place de pompage
	Burdignin la Mitaine Viuz-en-Sallaz la Plagne	UDI de faible à moyenne importance (7 à 58 PDS) non sécurisée (1 ressource propre) et accusant un déficit de ressource	Renforcement de l’approvisionnement en eau Travaux d’interconnexion

Thématique	Secteur	Problématique	Action / axe de travail
Sécurisation	La Muraz – la Joie la Croisette La Muraz – Chef-Lieu	Déficit de ressource UDI Chef-Lieu (220 PDS) partiellement sécurisée UDI la Joie la Croisette (133 PDS) non sécurisée	Sécurisation par l’UDI syndicale des Rocailles A étudier avec l’appui de la modélisation en phase 4 de l’étude
	Saxel (209 PDS) Fillinges la Joux (374 PDS)	Déficit de ressource	Renforcement de l’approvisionnement ou restructuration à étudier
	Viuz-en-Sallaz (1866 PDS)	Déficit de ressource	Etude qualitative pour l’utilisation des eaux sulfatées de la Bédière Création d’un maillage la Tour / Ville-en-Sallaz au niveau du lac du Môle pour utilisation du potentiel disponible sur la Tour Recherche d’une nouvelle ressource
	Vallée Verte	Nombreuses UDI non sécurisées ou partiellement sécurisées (ressource non diversifiée ou déficitaire) Nombre important d’ouvrages de stockage	Création d’une ossature structurante reliant Habère-Poche à Boège Interconnexions Simplification / rationalisation Mutualisation / suppression d’ouvrages
	Habère-Poche	Interconnexion avec Thonon Agglomération non fonctionnelle	Diagnostic, remise à niveau si besoin et essais Etablissement d’une convention avec Thonon Agglomération
Sécurisation Rendement	SRB (41% des UDI)	Bilan ressources / besoins déficitaire sans amélioration du rendement	Campagnes de recherches de fuites Programme de renouvellement patrimonial
Comptage ressource	SRB (~50% des systèmes d’adduction)	Les compteurs d’adduction ne permettent de suivre les débits de production des captages ou groupe de captages en cas de régulation aval	Installation d’un dispositif de comptage sur les trop-pleins des ouvrages de captages

Tableau 19 : synthèse des actions et axes de travail identifiés dans le cadre de la phase III

7. CONCLUSIONS

La phase 3 du Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable du SRB constitue une étape déterminante pour garantir, à court, moyen et long terme, la sécurité d’alimentation en eau potable du territoire syndical. L’analyse croisée des ressources disponibles en période d’étiage, des besoins actuels et futurs, ainsi que de la configuration des unités de distribution, met en évidence des enjeux contrastés selon les secteurs.

La ressource globale apparaît aujourd’hui excédentaire à l’échelle syndicale, principalement grâce au potentiel important des nappes de Scientrier et d’Etrembières. Toutefois, cette vision d’ensemble ne doit pas masquer les fragilités locales identifiées au sein de plusieurs UDI. Certaines unités présentent en effet une dépendance forte à une unique ressource ou une incapacité à couvrir leurs besoins en période de pointe, ce qui les expose à un risque accru en cas d’incident, de pollution ou d’épisode marqué d’étiage. Ces constats soulignent la nécessité de renforcer la sécurisation par la mise en place ou l’optimisation d’interconnexions internes et externes.

L’accroissement démographique pourrait engendrer une augmentation de la consommation moyenne en eau de l’ordre de 19% d’ici à 2040. Le gain d’un point d’ILP permettrait de contenir cette hausse en dessous de 6%. Bien que cette croissance reste maîtrisable, elle accentuera donc les déséquilibres si aucune action n’est entreprise.

Les analyses conduites dans cette phase 3 ont permis d’identifier clairement les unités à sécuriser en priorité, les secteurs présentant des risques de tension future, ainsi que les leviers d’action pertinents : amélioration du rendement, renforcement ou création d’interconnexions, ajustement du programme de renouvellement des réseaux.

En définitive, cette phase 3 confirme la solidité globale du système d’alimentation en eau potable du SRB, tout en révélant les points de vulnérabilité qu’il convient de traiter de manière priorisée. Elle offre une vision prospective indispensable pour planifier les investissements futurs, sécuriser durablement l’approvisionnement, et garantir aux usagers un service public de l’eau fiable.

SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)

eau potable : régie

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi	4
1.2.	Mode de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.6.	Eaux traitées.....	10
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023 (sur 365J)	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	11
1.8.	Parc Compteurs	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	12
2.1.	Modalités de tarification.....	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance.....	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	20
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	23
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	23
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	23
3.8.	Taux de réclamations (P155.1).....	24
4.	Financement des investissements.....	25
4.1.	Montants financiers	25
4.2.	État de la dette du service	25
4.3.	Amortissements.....	25
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	26

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : régie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☐	☐
Traitement ⁽¹⁾	☐	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐
(1) A compléter		

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Arbusigny, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Bogève, Boège, Burdignin, Faucigny, Fillinges, Habère-Lullin, Habère-Poche, La Chapelle-Rambaud, La Muraz, La Tour, Marcellaz, Monnetier-Mornex, Mégevette, Nangy, Onnion, Peillonex, Pers-Jussy, Reignier-Esery, Saint-André-de-Boège, Saint-Jean-de-Tholome, Saint-Jeoire, Saxel, Scientrier, Villard, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité par Régie à autonomie financière.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 51128 habitants au 31/12/2024 (49941 au 31/12/2023 ; 48 482 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

	2022	2023	2024
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement)		28,46 ab/km	28,69 ab/km
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés)	2,31	2,34 hab/ab	2,37 hab/ab
La consommation moyenne annuelle par abonné en m3 (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés)	123,43 m3/ab	124,92 m3/ab	123,57 m3/ab

Le tableau ci-dessous présente le détail des abonnés par commune :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en % 2024/2023
Arbusigny	514	522	528	1.15%
Arthaz-Pont-Notre-Dame	764	775	790	1.94%
Bogève	695	704	711	0.99%
Boège	800	805	806	0.12%
Burdignin	354	361	365	1.11%
Faucigny	324	328	329	0.30%
Fillinges	1596	1614	1642	1.73%
Habère-Lullin	460	471	474	0.64%
Habère-Poche	1202	1221	1261	3.28%
La Chapelle-Rambaud	151	153	153	0%
La Muraz	505	519	521	0.39%
La Tour	440	455	458	0.66%
Marcellaz	428	439	441	0.46%
Monnetier-Mornex	988	992	997	0.50%
Mégevette	354	358	358	0%
Nangy	577	588	605	2.89%
Onnion	718	721	725	0.55%
Peillonex	638	641	645	0.62%
Pers-Jussy	1326	1346	1367	1.56%
Reignier-Esery	2360	2383	2393	0.42%
Saint-André-de-Boège	344	351	351	0%
Saint-Jean-de-Tholome	589	595	601	1.01%
Saint-Jeoire	1243	1247	1267	1.60%
Saxel	223	234	237	1.28%
Scientrier	461	471	474	0.64%
Villard	373	376	383	1.86%
Ville-en-Sallaz	397	408	407	-0.25%
Viuz-en-Sallaz	2183	2209	2233	1.09%
Total	21 013	21 287	21522	1.1%

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

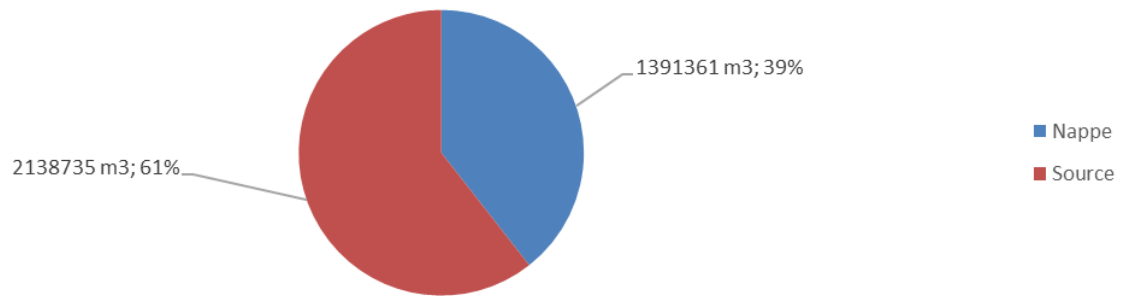


Le service public d'eau potable a prélevé dans le milieu naturel **3 530 096m³** pour l'exercice 2024 (**3 321 951 m³** pour l'exercice 2023).

Étiquettes de lignes	Somme de Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m3	Somme de Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m3	Somme de Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m3
Rocailles	1993835	1705105	1908553
Rocailles	1993835	1705105	1908553
Captage de Chez Donat	9096	4877	4789
Captage de La Joie	27884	27394	30024
Captage de La Joux	163488	215774	206968
Captage de La Mouille	296394	124713	347870
Captage de la Ruppe	0	0	0
Captage de Scientrier	859943	614294	967824
Captage des Vernes	17333	16254	16403
Captage du Pas de l'Echelle	619697	603720	213323
Captage Penaz vers Rocailles	0	98079	121352
vallée verte	498463	449018	439310
Boège	121107	103164	105539
Captage Des Chevriers	3085	3013	2934
Captage de Cabousse	0	0	0
Captage de Chez Bochaton	81651	69359	66932
Captage de Chez Ruffieux	0	0	0
Captage de Grange Buttet	17236	17207	18035
Captage de La Pierre à Curtet	0	0	0
Captage de La Veursaz	0	0	0
Captage des Granges Gaillard	19135	13585	17638
Burdignin	53987	46475	40299
Captage de Carraz	28798	22884	21049
Captage de Chez Girod	21041	20558	16554
Captage de la Mitaine	4148	3033	2696
Captage de la Pesse	0	0	0
Captage de la Tattaz	0	0	0
Habère L	54963	54690	47652
Captage des Bougeailles	177	552	640
Captage des Macherets	8390	9132	7744
Captage des Noyers (Crys)	24029	21303	22593
Captage de La Glappaz (Nants)	22367	23703	16675
Habère P	136047	119760	126188
Captage de Ramble	10238	8496	5661
Captage des Arces	122698	107419	112046
Captage Les Granges Mamet	2367	2356	4110
Captage Les Granges Meynent	744	1489	4371
Saxel	22158	20358	19297

Captage de Moye-Cave	22158	20358	19297
Captage des Grands Coudes	0	0	
St André	28131	31759	33062
Captage des Eculées	28131	31759	33062
Captage Le Planet	0	0	0
Villard	82070	72812	67273
Captage de Tové	5479	5319	6889
Captage des Ervines (La Lanche)	76591	67493	60384
Thy Risse	1197740	1167828	1182233
Bogeve	89081	91994	110532
Captage de La Fargueusaz - (La Mouille)	29058	37717	38311
Captage de Maberger	29926	28965	34383
Captage de Plaine Joux	6660	5298	5431
Captage de Saix	15329	13126	17831
Captage de Treleman	8108	6888	14576
La Tour	67216	59180	63964
Captage de Pacthod	0	0	0
Captage Le Grand Bois	0	0	0
Forage de Chez Millet	67216	59180	63964
Megevette	41444	44906	54452
Captage Les Fornets	0	0	2398
Captage Les Mouillettes (Le Tour)	41444	44906	52054
Onnion	132282	150903	137423
Captage Les Poses	132282	150903	137423
Peillonex	231136	224252	208397
Captage de la Bédière	80619	95638	62147
Captage du Pré du Moulin Cenoche	150517	128614	146250
St Jeoire	225637	207230	203007
Captage Cormand	165	0	6
Captage les salles	225472	207230	203001
St jean de Tholome	55400	62809	76595
Captage de Chez Folliex	46638	53314	66998
Captage de Nant d'Inée	8762	9495	9597
Ville en Sallaz	79765	64260	57309
Captage de La Chappe	69503	60331	55972
Captage de Prévrières	10262	3929	1337
Viuz en Sallaz	275779	262294	270554
Captage de Bucillon	18901	0	28198
Captage de Deluge	89886	122574	93476
Captage de La Peche	54398	12251	10638
Captage de La Plagne	1445	1079	1538
Captage de Rouege	0	0	0
Captage de Vers Chaz	111149	126390	136704
Total général	3690038	3321951	3530096

Origine de l'eau prélevée pour la période 2024



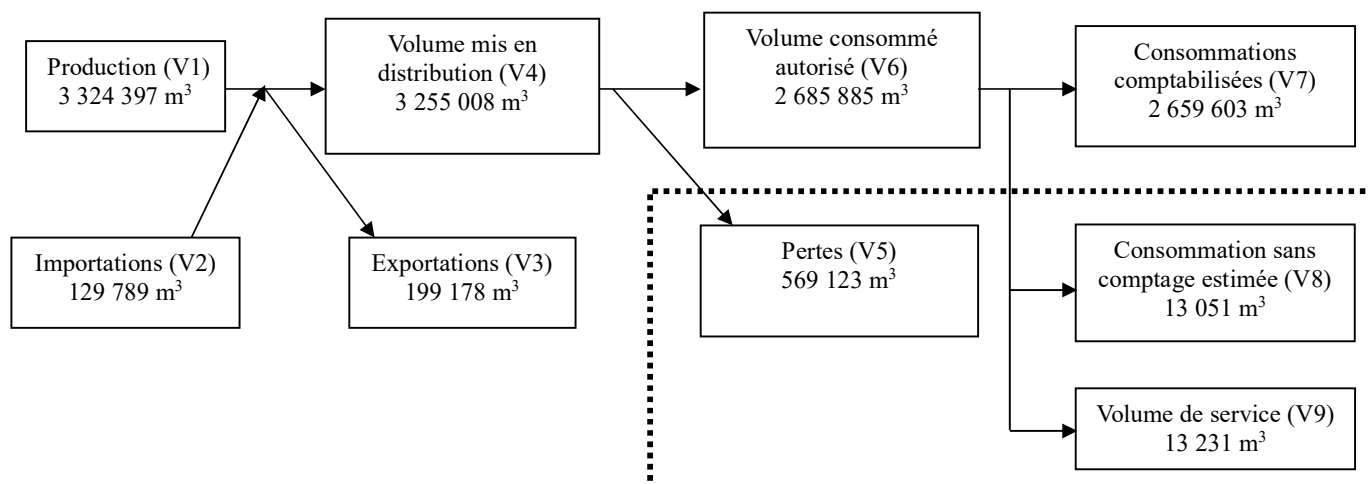
Détail des volumes prélevés sur la période de 2024 par secteur et par origine

	Somme de Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m3	Somme de Volume prélevé durant l'exercice 2024 en %
Rocailles	1908553	54%
Nappe	1181147	33%
Source	727406	21%
vallée verte	439310	12%
Source	439310	12%
Thy Risse	1182233	33%
Nappe	210214	6%
Source	972019	28%
Total général	3530096	100%

1.6. Eaux traitées



1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024 (sur 365J)



VOLUMES PRODUITS	Volume produit durant l'exercice 2022 en m³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes produits en %
Total d'eaux traitées Produit (V1)	3 690 692	3 333 354	3 324 397	-0.26%

VOLUMES IMPORTES	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes achetés en %
Total d'eaux traitées importé (V2)	55 817	59 632	129 789	117.6%

VOLUMES VENDUS	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes vendus en %
Total vendu aux abonnés (V7)	2 593 655	2 659 252	2 659 603	0.01%
Total vendu à d'autres services (V3)	266 427	211 259	199 178	5.7%

	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	49 500	9 562	13051	36%
Volume de service (V9)	84 000	13 230	13231	0%

	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6) = (V7) + (V8) + (V9)	2 727 155	2 682 044	2 685 885	0.14%

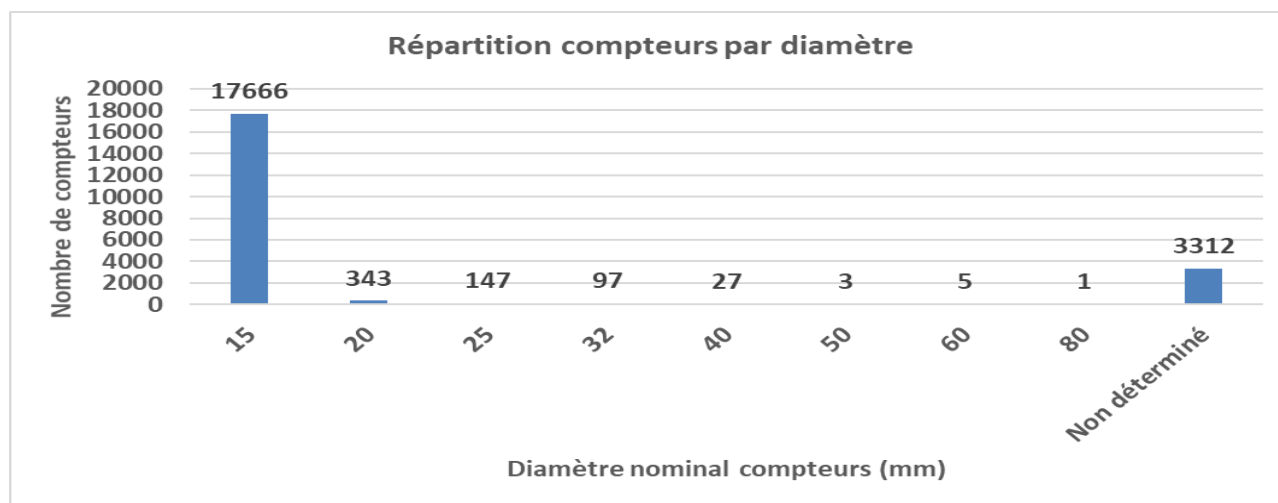
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



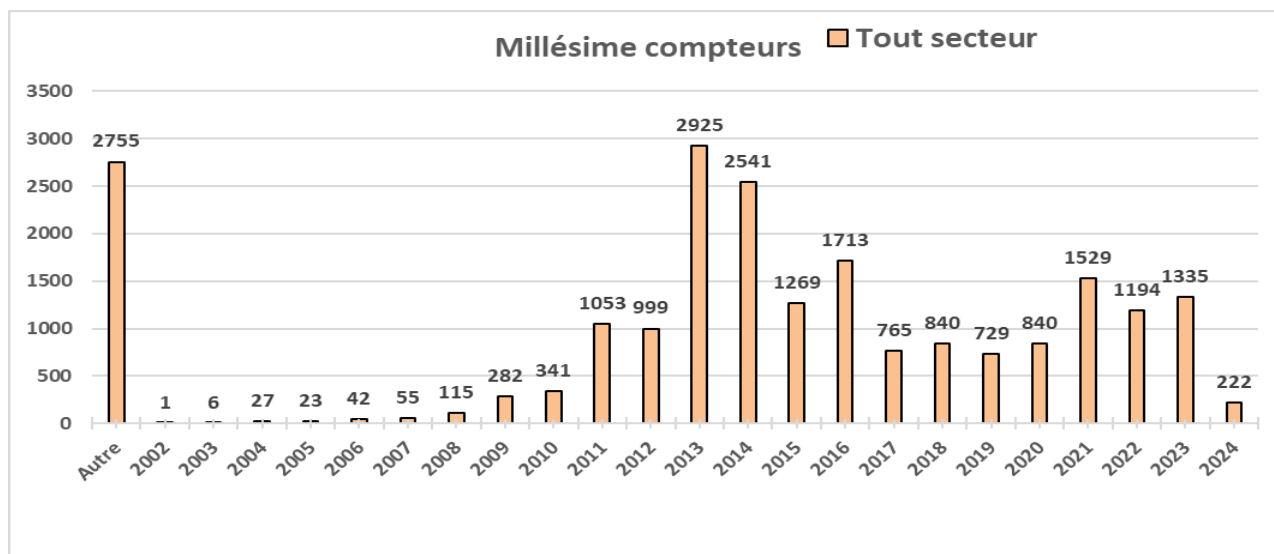
L'évolution du linéaire du réseau de canalisations en service du service public d'eau potable est la suivante :

	2023	2024
Linéaire de canalisations en service en km	748	750

1.8. Parc Compteurs



Le parc est constitué de 21 626 compteurs dont 81% sont des compteurs de diamètre 15mm.



L'âge moyen du parc compteur est de 8ans.

1.9. Ouvrages

Réservoirs	107
Captages	55
Traitement UV	30
Traitement Javel	10
Traitement Chlore gazeux	1
Pompes et surpresseurs	57

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	0_€ au 01/01/2023
	0_€ au 01/01/2024

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 14/12/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs unitaires Hors Taxes applicables pour la période de facturation de 2024 sont les suivants :

Part Fixe (Eau uniquement)	Pour l'année 2023 en € HT	Pour l'année 2024 en € HT
Habère Poche, Habère Lullin, Villard, Burdignin, Boège, St André de Boège, Saxel	55,00	TARIF UNIQUE 45
Onnion	51,40	
Megevette	45,15	
St Jeoire	51,05	
Autres communes ayant la compétence Eau Potable	39,1	
Part Proportionnelle (Eau uniquement)	Pour l'année 2023 en €/m3 HT	Pour l'année 2024 en €/m3 HT
Habère Poche, Habère Lullin, Villard, Burdignin, Boège, St André de Boège, Saxel	2,26	TARIF UNIQUE 2,25
Onnion	1,84	
Megevette	1,91	
St Jeoire	1,89	
Autres communes ayant la compétence Eau Potable	2,01	

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Pour chaque commune, en considérant une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an), le tarif TTC du service de l'eau uniquement est:

Commune	Prix TTC du service Eau uniquement pour une consommation annuelle de 120m ³ au 01/01/2023 en €/m ³	Prix TTC du service Eau uniquement pour une consommation annuelle de 120m ³ au 01/01/2024 en €/m ³
Arbusigny	2,8547 €/m ³	3.1597 €/m ³
Arthaz-Pont-Notre-Dame	2,8547 €/m ³	3.1597 €/m ³
Bogève	2,8547 €/m ³	3.1597 €/m ³
Boège	3,2582 €/m ³	3.1597 €/m ³
Burdignin	3,2582 €/m ³	3.1597 €/m ³
Faucigny	2,8547 €/m ³	3.1597 €/m ³
Fillinges	2,8547 €/m ³	3.1597 €/m ³
Habère-Lullin	3,2582 €/m ³	3.1597 €/m ³
Habère-Poche	3,2582 €/m ³	3.1597 €/m ³
La Chapelle-Rambaud	2,8547 €/m ³	3.1597 €/m ³
La Muraz	2,8547 €/m ³	3.1597 €/m ³
La Tour	2,8547 €/m ³	3.1597 €/m ³
Marcellaz	2,8547 €/m ³	3.1597 €/m ³
Monnetier-Mornex	2,8547 €/m ³	3.1597 €/m ³
Mégevette	2,8024 €/m ³	3.1597 €/m ³
Nangy	2,8547 €/m ³	3.1597 €/m ³
Onnion	2,7834 €/m ³	3.1597 €/m ³
Peillonex	2,8547 €/m ³	3.1597 €/m ³
Pers-Jussy	2,8547 €/m ³	3.1597 €/m ³
Reignier-Esery	2,8547 €/m ³	3.1597 €/m ³
Saint-André-de-Boège	3,2582 €/m ³	3.1597 €/m ³
Saint-Jean-de-Tholome	2,8547 €/m ³	3.1597 €/m ³
Saint-Jeoire	2,8331 €/m ³	3.1597 €/m ³
Saxel	3,2582 €/m ³	3.1597 €/m ³
Scientrier	2,8547 €/m ³	3.1597 €/m ³
Villard	3,2582 €/m ³	3.1597 €/m ³
Ville-en-Sallaz	2,8547 €/m ³	3.1597 €/m ³
Viuz-en-Sallaz	2,8547 €/m ³	3.1597 €/m ³

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en % 2024/2023
Recettes vente d'eau aux usagers				
<i>Part Fixe</i>	1 055 574	1 103 269	1 250 730	13%
<i>Part variable</i>	5 248 501	5 593 748	6 215 894	11%
Recettes vente d'eau en gros aux autres collectivités	109 823	145 900	129 544	-11%
Total recettes de vente d'eau	6 413 898	6 842 917	7 596 168	11%
Recettes liées aux travaux (brchs neufs)	96 466	83 865	79 366	-5%
Amortissement des subventions	335 554	337 166	349 965	3.8%
Travaux en régie	150 569	162 250	142 513	-12%
Autres Produits (Maintenance des PI, servitudes, remboursements sinistres, Fiscalité Energie)	184 466	106 349	275 953	
RECETTES TOTALES	7 180 953	7 532 547	8 443 965	12%

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	402	7	403	14	411	14
Paramètres physico-chimiques	403	1	403	0	425	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	98,3%	96,5%	96,5%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,8%	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-

dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	85 %	85 %	83.5%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	10,51	10,6	10,55
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	_____ %	85 %	82.8%



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2.18 m³/j/km (1.91 en 2023).



3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 2.08 m³/j/km (1,81 en 2023).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercices	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,9%	0,91%	0,99%	1,1%	0,96%	0,83%

Au cours des 5 dernières années, 31 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024 le linéaire de conduite renouveler est 1503 ml (Hors linéaire de Branchement)

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 71,6% (71,6% en 2023).

Ressource	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Captage de la Tattaz	60
Captage de la Pesse	60
Captage de la Mitaine	80
Captage de Chez Girod	80
Captage de la Bédière	80
Captage de Carraz	80
Captage du Pré du Moulin Cenoche	80
Captage de La Grande Mouille	60
Captage de La Biolle	60
Captage Le Planet	60
Captage des Eculées	60
Captage Les Mouillettes (Le Tour)	80
Captage du Creux (Le Crêt)	80
Captage Les Fornets	80
Captage du Pas de l'Echelle	60
Captage de La Joie	60
Captage de La Mouille	60
Captage de La Joux	60
Captage de la Ruppe	60
Captage de Scientrier	80
Captage de Chez Donat	60
Captage des Vernes	60
Captage de Pacthod	80
Captage Le Grand Bois	80
Forage de Chez Millet	80
Captage de Nant d'Inée	80
Captage de Chez Folliex	80
Captage des Creux	80
Captage des Noyers	80
Captage des Grands Communs	80
Captage des Macherets	80
Captage des Ervines	80
Captage de La Glappaz	80

Captage des Bougeailles	80
Captage de La Veursaz	80
Captage de Ramble	80
Captage de Tové	60
Captage des Arces	60
Captage des Granges Gaillard	80
Captage Les Granges Mamet	60
Captage de Grange Buttet	80
Captage Les Granges Meynent	80
Captage de La Pierre à Curtet	80
Captage de Chez Ruffieux	80
Captage Des Chevriers	60
Captage de Chez Bochaton	80
Captage de La Chappe	80
Captage de Cabousse	80
Captage de Prévrières	80
Captage de La Biollaz	80
Captage de Maberger	80
Captage de Saix	80
Captage de Plaine Joux	60
Captage de Treleman	80
Captage de La Farguesaz - (La Mouille)	80
Captage des Grands Coudes	80
Captage Les Poses	60
Captage de Moye-Cave	80
Captage de Vers Chaz	80
Captage de La Plagne	80
Captage de Rouege	60
Captage de Deluge	80
Captage de La Peche	60
Captage de Bucillon	80
Indice global d'avancement de la protection de la ressource	71,6

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, 5 interruptions(s) de service non programmées ont été dénombrées (6 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,23 pour 1 000 abonnés (0,24 en 2023).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 5 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2023).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	17 942 270,06	17 994 490,22	17 883 464
Epargne brute annuelle en €	2 440 365	3 032 000	4 098 106
Durée d'extinction de la dette en années	7,4	5,9	4.36

3.8. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☐ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 61

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 2.83 pour 1000 abonnés (3,29 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 931 494	2 436 042	3 463 718
Montants des subventions en €	635 212	1 367 956	864 999
Montants des contributions du budget	2 296 282	1 068 086	2 598 719

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		17 942 270,06	17 994 490,22	17 883 464
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 447 779,84	1 611 025,82	1 645 874
	en intérêts	521 300,71	587 035	579 512
	Total	1 969 080,55	2 198 061,46	2 226 387

4.3. Amortissements



Evolution de la Dotation aux amortissements	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
	2 241 550	2 172 853	2 195 984

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	48 482	49 941	51 128
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,84	3,16	
	Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,3%	96,5%	
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,8%	100%	
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85%	85%	83.5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,3	1,9	2.18
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,9	1,8	2.08
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,1%	0,96%	
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	72,1%	71,6%	71.6%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0,0004	



SYNDICAT DES EAUX

ROCAILLES

BELLECOMBE

Service Eau potable

04 50 95 71 63

frosset@s-rb.fr

BOEGE

DEFENSE INCENDIE – RAPPORT ANNUEL
PETITE MAINTENANCE
ET MESURES DES POTEAUX INCENDIE

2025

1. CADRE

Le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB), gestionnaire de l'eau sur la commune de Boège, et 28 autres communes, a pour responsabilité l'approvisionnement en eau pour la défense incendie.

La défense incendie relève quant à elle du pouvoir de police du Maire. La gestion du parc de poteaux incendie est à sa charge. C'est dans ce cadre que le SRB a été mandaté par la commune pour contrôler l'état général du parc de PEI (Point d'Eau Incendie) et y effectuer la petite maintenance nécessaire. Afin d'évaluer la conformité des PEI, au regard de la réglementation en vigueur, le fonctionnement mécanique des poteaux a été contrôlé et des mesures de débit et de pression ont été réalisées.

En parallèle, le SRB transmet au SDIS les informations collectées sous format compatible avec un Système d'information géographique.

Le présent rapport synthétise les résultats des mesures de 2025 et les préconisations établies en fonction des observations de terrain du SRB.

2. PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT DU PARC DE POTEAUX INCENDIE

Sur les 28 communes à la charge du SRB, 1400 poteaux incendie ont été recensés, dont **73 sur la commune de Boège**.

Chaque année, l'agent en charge des vérifications procède au test de la moitié du parc de PEI de la commune.

Vous trouverez un plan général de la commune avec les PI testés en année paire et année impaire (annexe1). Ces cycles de contrôle sont établis en concertation avec le SDIS.

En plus de ces contrôles périodiques, le SRB communique tout au long de l'année à la commune toutes observations relatives aux PEI.

→ En 2025, 39 PEI ont été contrôlés sur la commune

Rappel : Toute manipulation d'un poteau incendie entraîne des conséquences sur la continuité du service public de distribution d'eau potable. Le règlement du service Eau du SRB indique les prescriptions particulières à suivre concernant la défense incendie.

3- ETAT DU PARC DE POTEAUX INCENDIE

3.1 CONTROLES MECANIQUES ET ACCESSIBILITE

Les contrôles permettent la vérification du fonctionnement mécanique du poteau : volant, bouchons, et ouverture du coffre.

Les observations sur le fonctionnement mécanique et l'accessibilité faites par l'agent sont reportées dans le tableau en annexe 2.

Rappel : La commune doit garder les PEI en bon état et accessibles toute l'année (débranchement, déneigement, réparation capot cassé, etc...).

3.2 MESURES DES DEBITS ET DES PRESSIONS

Les mesures de débit et de pression ont été réalisées et sont reportées dans le tableau en annexe 2. Elles permettent de vérifier si l'approvisionnement en eau est suffisant pour la défense incendie.

Le débit et la pression dépendent de l'état du réseau et de son fonctionnement. Les mesures sont donc susceptibles de changer. En effet, selon l'état du réseau et la quantité d'eau disponible, des manœuvres sont opérées sur le réseau, pouvant faire varier ces mesures. Des réserves incendie permettent de garantir l'approvisionnement des PEI tout au long de l'année. Les mesures ont été effectuées le 11 juin 2025 et les résultats correspondent à l'état du réseau ce jour.

Les mesures de débit ont été reportées après stabilisation de la pression à 1 bar, pression minimale pour la défense incendie. Néanmoins, pour certains PEI, il n'a pas été possible d'atteindre cette pression, le volume d'eau était trop important, entraînant un brassage du réseau. Dans ce cas, la mesure du débit a été donnée à la plus petite pression atteinte.

Les débits cibles des poteaux devront être fournis par le SDIS, afin d'établir la conformité du poteau. Pour cela, le SDIS doit réaliser une « analyse bâtiminaire » à valider par la commune. Les mesures du SRB se baseront, par la suite, sur les débits communiqués.

4- ACTIONS CORRECTIVES A APPORTER

- ➔ 1 Coffre à changer : **3**
Rappel de l'année précédente : **22**
- ➔ Enrochement ou protection métallique à mettre en place pour le PEI : **Aucun**
Rappel de l'année précédente : **22**
- ➔ La commune doit réaliser des actions d'entretien courantes pour les autres PEI (repeindre le coffre, tailler la végétation)

Rapport réalisé le 07/10/2025, selon les mesures 2025 par : M. Frédéric ROSSET, Technicien du Service Eau potable

Rapport validé le : - 9 OCT. 2025

par : M. Lucas PUGIN, Président



Annexes

N°SRB	N°SDIS	Adresse	Unité de distribution	Fabricant	DN (mm)	Date de contrôle SRB	Pression statique	Débit à 1 bar (m3/h)	Pression dynamique (bar)	Disponibilité	Anomalie	Description anomalie	Observation terrain	Action à réaliser
BO31	69232	302 Rte de Chez Novelty	Granges Buttel 180 m3	Bayard	100	11/06/2025	10	60	6	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO32	69307	943 Rte de Chez Novelty	Granges Buttel 180 m3	Bayard	100	11/06/2025	9	60	8	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO33	69312	917 Rte de Manant	Granges Buttel 180 m3	Bayard	100	11/06/2025	12	60	6	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO34	69320	343 Rte de Manant / Che du Penaz	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	3,8	60	2,5	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO35	69319	Rte de Manant / 18 Che de Chez Penaz	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	6	60	4,5	Opérationnel				
BO36	80085	212 Che de Chez Penaz	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	5,8	60	3	Opérationnel				
BO37	69318	583 Rte des Perriers	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	7	60	5,8	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO38	69317	76 Rte des Perriers / R de Saxel	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	7	60	6	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO39	69316	R de Saxel	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	7	60	5,5	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO40	69315	Rte de Chez Layat	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	10/07/2024	9,8	60	4,5	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO41	69231	Rte de Chez Layat (Pont)	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	10/07/2024				Hors service	-24-25-	Végétation à tailler P1 à changer		● Tailler la végétation ● Changer le PEI
BO42	69313	317 Che de Chez Ragoti	Granges Gaillard 65 m3	Bayard	100	10/07/2024	9	60	5	Opérationnel	-24-1-	Inaccessibles/végétation à tailler	Rondier!	● Tailler la végétation
BO43	64112	119 Che de Chez Champagnon	Granges Gaillard 65 m3	Bayard	100	10/07/2024	14,2	60	11,5	Opérationnel	-24-15-	Peinture détériorée Végétation à tailler		● Reprendre le coffre ● Tailler la végétation
BO44	69311	Che de Chez Champagnon	Granges Gaillard 65 m3	Bayard	100	10/07/2024	7,5	60	3,8	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO45	69310	Che de Chez Dupuis / Che de Chez Ranquin	Granges Gaillard 65 m3	Bayard	100	10/07/2024	6,5	60	3,5	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO46	69309	Che de Chez Dupuis	Granges Gaillard 65 m3	Bayard	100	10/07/2024	6	60	1,5	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO47	69308	111 / 144 Che de Chez Ranquin	Granges Gaillard 65 m3	Bayard	100	10/07/2024	12,5	60	11,2	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO48	69228	672 Che de Chez Ranquin	Granges Gaillard 65 m3	Bayard	100	10/07/2024	2,8	30	1	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO49	69227	59 / 162 Che des Epigniers	Granges Gaillard 65 m3	Bayard	100	10/07/2024	3	60	1	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO50	68928	2518 Rte Chez Layat	Granges Gaillard 65 m3	Bayard	100	10/07/2024	6,2	40	1	Opérationnel	-24-15-	Peinture détériorée Végétation à tailler		● Reprendre le coffre ● Tailler la végétation
BO51	6282101	Che de Chez Ranquin / Che de Chez Bréguy	Granges Gaillard 65 m3	Bayard	100	10/07/2024	12,5	60	10,8	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO52	69225	71 Che des Myrtilles	Granges Gaillard 65 m3	Bayard	100	10/07/2024	5,2	40	1	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO53	69224	Che des Chez Desbois	Granges Gaillard 65 m3		65	15/06/2021				Archive				
BO54	6282110	775 Rte des Combes (Aire de Retournement)	Granges Buttel 180 m3	Bayard	100	11/06/2025	10	60	4,5	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO55	69223	2150 Rte de Saxel	Granges Gaillard 65 m3	Bayard	100	10/07/2024	10,5	60	6,8	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO56	80078	2972 R de Saxel	Granges Gaillard 65 m3	Bayard	100	10/07/2024	12	60	6,2	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO57	68929	72 Che de la Coche	Granges Gaillard 65 m3	Bayard	100	10/07/2024	5,5	38	1	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO58	68935	709 Rte des Voirons	Granges Gaillard 65 m3	Bayard	100	10/07/2024	3,8	60	2,8	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation
BO59	6282112	530 Che du Penaz	La Cascade 15m3	Bayard	100	11/06/2025	5,2	30	1	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		● Tailler la végétation

COMMUNE DE BOËGE - RAPPORT DECI 2025

N°SRB	N°SDIS	Adresse	Unité de distribution	Fabricant	DN (mm)	Date de contrôle SRB	Pression statique	Débit à 1 bar (m³/h)	Pression dynamique (bar)	Disponibilité	Anomalie	Description anomalie	Observation terrain	Action à réaliser
B02	68933	164 / 191 Rte de la Vallée Verte	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	5	60	4	Opérationnel				
B03	68932	195 R du Collège	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	6	60	3	Opérationnel	-24-17-	Coffre déterioré Végétation à tailler		• Coffre à changer • Tailler la végétation
B04	68931	161 R Louis Guillemin	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	5,5	60	3	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B05	68930	214 Rte de Saxel / R Louis Guillemin	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	5	60	3	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B06	68936	9 R de la Vallée Verte / R de Saxel	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	5,5	60	3	Opérationnel				
B07	68229	16 R du Bourno (Vert)	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	5,5	60	3	Opérationnel				
B08	68215	238 / 250 R de Carraz	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	5,5	60	3,5	Opérationnel				
B09	69322	49 R de la Menoge / R du Mt Blanc	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	6	60	3,8	En attente de mise en service				
B010	NULL	122 Rue du Mt Blanc	Le Penaz 430 m3	Bayard	80	11/06/2025	6,5	39	1	Opérationnel	-24-1-	Inaccessible/nVégétation à tailler		• Tailler la végétation
B011	69323	19 Che des Feillères / R de la Vv	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	5,5	60	3,5	Opérationnel				
B012	69324	124/161 Che des Feillères	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	6	60	3,2	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B013	69325	507 Che des Feillères	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	5,8	60	2	Opérationnel				
B014	69326	315/395 R de Saxel	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	8	60	6,5	Opérationnel				
B015	63291	58 R des Margottes	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	3	60	1	Opérationnel				
B016	67839	317 R de la Menoge	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	4,5	20	1	Opérationnel			Travaux Décarroux	
B017	68216	80 Che de la Côte	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	10/07/2024	7,8	13	1	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B018	69321	1335 / 1415 Rte des Chevriers	Chevriers 25 m3	Bayard	100	10/07/2024	7,2	23	1	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B019	68656	1856 / 1886 Rte des Chevriers	Chevriers 25 m3	Bayard	80	10/07/2024	4	20	1	Opérationnel	-24-15-	Peinture déterioré Végétation à tailler		• Repindre le coffre • Tailler la végétation
B020	6282071	62 Che des Grands Prés	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	11/06/2025	5	60	3,5	Opérationnel				
B021	68657	478 R de la Vallée Verte	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	10/07/2024	5,5	60	3,2	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B022	68658	107 / 163 R de la Jonchère	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	10/07/2024	6,2	60	1,5	Opérationnel	-2-17-24-	Protection insuffisante Coffre déterioré Végétation à tailler		• Installer un enrochement ou une protection métallique normalisé pour PI • Coffre à changer • Tailler la végétation
B023	68659	254 R de la Jonchère	Le Penaz 430 m3	Bayard	100	10/07/2024	6	60	1	Opérationnel				
B024	68937	130 Che de Rioudy	Granges Buttel 180 m3	Bayard	100	10/07/2024	6,2	54	1	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B025	68938	Che de Rioudy / Che des Chênes	Granges Buttel 180 m3	Bayard	100	10/07/2024	4,8	45	1	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B026	6282109	504 Rte des Combes	Granges Buttel 180 m3	Bayard	100	11/06/2025	4	60	1	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B027	93234	232 Rte des Combes	Granges Buttel 180 m3	Bayard	100	11/06/2025	6	60	2	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B028	68217	908 Rte des Combes	Granges Buttel 180 m3	Bayard	100	11/06/2025	2,5	65	1	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B029	69226	337 Rte des Arolles	Granges Buttel 180 m3	Bayard	65	15/06/2021				Archive				
B030	68939	50 Che de la Vie / Rte des Arolles	Granges Buttel 180 m3	Bayard	65	11/06/2025	12	60	8	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation

N°SRB	N°SDIS	Adresse	Unité de distribution	Fabricant	DN (mm)	Date de contrôle SRB	Pression statique	Débit à 1 bar (m³/h)	Pression dynamique (bar)	Disponibilité	Anomalie	Description anomalie	Observation terrain	Action à réaliser
B060	93233	443 Rte des Avoies	Granges Buttet 180 m³	Bayard	100	11/06/2025	6	60	3	Hors service	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B061	93230	1530 Rte de Chez Layat	Granges Gaillard 65 m³	Bayard	100	10/07/2024	6,5	60	2,5	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B062	93231	1774 Rte de Chez Layat	Granges Gaillard 65 m³	Bayard	100	10/07/2024	5	53	1	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B063	6282111	558 Rte des Voirons	Granges Gaillard 65 m³	Bayard	100	10/07/2024	4,5	60	3,3	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B064	NULL	Chez l'Helene	Granges Gaillard 65 m³	Bayard	100	10/07/2024	5,5	53	1	En attente de mise en service	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B065	NULL	Chez le Mersier	Granges Gaillard 65 m³	Bayard	100	10/07/2024	6	18	1	En attente de mise en service	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B066	NULL	Chez Dubois	Granges Gaillard 65 m³	Bayard	100	10/07/2024	2,5	6	1	En attente de mise en service	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B067	NULL	396 Ch. des Biolles	Le Penaz 430 m³	Bayard	100	11/06/2025	6,8	60	5,2	Opérationnel	-1-		Matériels agricole stockés devant le PI	
B068	NULL	337 Rte des Arolles / Ch. du Bois	Granges Buttet	Bayard	100	11/06/2025	6,5	60	5	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B069	NULL	Rte de la Crosse (Déchetterie)	Le Penaz 430m³	Bayard	100	11/06/2025	6	5	1	En attente de mise en service				
B070	NULL	73 Rte de Saxel	Le Penaz 430m³	Bayard	100	11/06/2025	5,5	60	3,5	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler	Stationnement VL	• Tailler la végétation
B071	NULL	1112 Rte des Chevriers	Chevriers 25 m³	Bayard	100	10/07/2024	3,5	23	1	En attente de mise en service	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B072	NULL	111 Ch. des Peupliers	Granges Buttet 180 m³	Bayard	100	10/07/2024	6	54	1	En attente de mise en service	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B073	NULL	1168 Rte de Chez Novelty	Granges Buttet 180 m³	Bayard	100	11/06/2025	3	20	1	En attente de mise en service				
B074	NULL	705 Rte des Voirons	Granges Gaillard 65 m³	Bayard	100	10/07/2024	9	60	8,2	En attente de mise en service	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B075	6282104	Rte de la Crosse	Le Penaz 430 m³	Bayard	100	11/06/2025	7	60	2	Opérationnel	-24-	Végétation à tailler		• Tailler la végétation
B076	NULL	303 Cha des Follères	Le Penaz 430 m³	Bayard	100	11/06/2025	8	60	2,5	En attente de mise en service				

Listes des anomalies

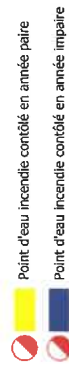
- 1 INACCESSIBLE
- 2 PROTECTION INSUFFISANTE
- 3 RACCORDEMENT DE TUYAUX IMPOSSIBLE
- 4 PAS EN EAU
- 5 VANNE DE BARRAGE NON ACCESSIBLE
- 6 CARRE DE MANOEUVRE CASSE
- 7 OUVERTURE IMPOSSIBLE
- 8 VOLANT DE MANOEUVRE GRIPPE
- 9 FERMETURE IMPOSSIBLE
- 10 FUITE SUR PRESSE ETOUPE
- 11 FUITE SUR UN OU PLUSIEURS BOUCHONS
- 12 UN OU PLUSIEURS BOUCHONS MANQUANTS
- 13 UN OU PLUSIEURS BOUCHONS DETERIORES

- 14 DYSFONCTIONNEMENT DE LA VIDANGE
- 15 PEINTURE DETERIOREE
- 16 COFFRE MANQUANT
- 17 COFFRE DETERIORE
- 18 VOLANT MANQUANT
- 19 NUMERO MANQUANT
- 20 PANNEAU DE SIGNALISATION MANQUANT
- 21 HAUTEUR D'ASPIRATION >6M
- 22 PLATEFORME D'ASPIRATION NON CONFORME
- 23 AUTRE ANOMALIE
- 24 VEGETATION A TAILLER
- 25 P1 A CHANGER

Surignage du tableau



- Poteau d'incendie en attente de mise en service
Poteau d'incendie hors service
Poteau d'incendie archivé





BO2 (11/06/2025)



BO3 (11/06/2025)



BO4 (11/06/2025)



BO5 (11/06/2025)



BO6 (11/06/2025)



BO7 (11/06/2025)



BO8 (11/06/2025)



BO9 (11/06/2025)



BO10 (11/06/2025)



BO11 (11/06/2025)



BO12 (11/06/2025)



BO13 (11/06/2025)



BO14 (11/06/2025)



BO15 (11/06/2025)



Poteau d'incendie en attente de mise en service



Poteau d'incendie hors service



Poteau d'incendie archivé

COMMUNE DE BOEGE - ANNEXE 2



BO16 (11/06/2025)



BO17 (10/07/2024)



BO18 (10/07/2024)



BO19 (10/07/2024)



BO20 (11/06/2025)



BO21 (10/07/2024)



BO22 (10/07/2024)



BO23 (10/07/2024)



BO24 (10/07/2024)



BO25 (10/07/2024)



BO26 (11/06/2025)



BO27 (11/06/2025)



BO28 (11/06/2025)



BO29 (15/06/2021)



BO30 (11/06/2025)

COMMUNE DE BOEGE - ANNEXE 2



BO31 (11/06/2025)



BO32 (11/06/2025)



BO36 (11/06/2025)



BO37 (11/06/2025)



BO38 (11/06/2025)



BO33 (11/06/2025)



BO39 (11/06/2025)



BO34 (11/06/2025)



BO35 (11/06/2025)



BO40 (10/07/2024)



BO41 (10/07/2024)



BO42 (10/07/2024)



BO43 (10/07/2024)



BO44 (10/07/2024)



BO45 (10/07/2024)

COMMUNE DE BOEGE - ANNEXE 2



BO46 (10/07/2024)



BO47 (10/07/2024)



BO48 (10/07/2024)



BO49 (10/07/2024)



BO50 (10/07/2024)



BO51 (10/07/2024)



BO52 (10/07/2024)



BO53 (15/06/2021)



BO54 (11/06/2025)



BO55 (10/07/2024)



BO56 (10/07/2024)



BO57 (10/07/2024)



BO58 (10/07/2024)



BO59 (11/06/2025)



BO60 (11/06/2025)

COMMUNE DE BOEGE - ANNEXE 2



BO61 (10/07/2024)



BO66 (10/07/2024)



BO71 (10/07/2024)



BO62 (10/07/2024)



BO67 (11/06/2025)



BO72 (10/07/2024)



BO63 (10/07/2024)



BO68 (11/06/2025)



BO73 (11/06/2025)



BO64 (10/07/2024)



BO69 (11/06/2025)



BO74 (10/07/2024)



BO65 (10/07/2024)



BO70 (11/06/2025)



BO75 (11/06/2025)



BO76 (11/06/2025)

☐

Poteau d'incendie en attente de mise en service

☐

Poteau d'incendie hors service

☐

Poteau d'incendie archivé



SYNDICAT DES EAUX
ROCAILLES
BELLECOMBE
58 allée de l'industrie
ZAE la forêt
74130 Contamine-sur-Arve
04 50 95 71 63

Commune de Boège

Annexe sanitaire - volet eau potable

Plan du réseau d'alimentation en eau potable

Légende :

- ▲ Captage
- Reservoir de stockage
- Réseau d'alimentation en eau potable
- Poteau incendie

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné



0 200 400 m

Date : 14/11/2025
Service bureau d'études

